

CONSEIL MUNICIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le 22 novembre 2013 à 18:00, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SAINTE-MARIE, Maire de MÉRIGNAC.

PRESENTS : 38

Mesdames, Messieurs : Michel SAINTE-MARIE, Bernard LE ROUX, Marie RECALDE, Alain ANZIANI, Régine MARCHAND, Claude BAUDRY, Joëlle LEO, Gérard CHAUSSET, Daniel MARGNES, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Jean Marc GUILLEMBET, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND, René SABA, Désiré ESTAY, Francis BAQUE-LAGAHE, Christian DEDIEU, Jean Claude PRADELS, Michel RANSON, Martine ROUZOUL, Hubert GEORGE, Thierry TRIJOLET, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Françoise SCHNEIDER de la délibération n° 2013-155 à la délibération n° 2013-166, Isabelle HAYE de la délibération n° 2013-155 à la délibération n° 2013-197, Anne-Eugénie GASPAS, Anne COUPLAN, Nicolas BRUN, Dominique VAILLANT, Andrée MARBACH, Bernard GONZALEZ, Thierry MILLET, Vincent COEURDEROY, Christine PEYRE, Fabien ROTHE, Fatou DIOP à partir de la délibération n° 2013-215, Martine CHAPEYROU à partir de la délibération n° 2013-159, Pierre GIRARD à partir de la délibération n° 2013-159

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 9

Mesdames, Messieurs : Martine VIC à Daniel MARGNES, Fatou DIOP à Bernard LE ROUX de la délibération n° 2013-155 à la délibération n° 2013-214, Martine CHAPEYROU à Mauricette BOISSEAU de la délibération n° 2013-155 à la délibération n° 2013-158, Claude MELLIER à Joël GIRARD, Michèle ISTE à Martine ROUZOUL, Pierre GIRARD à Nicolas BRUN de la délibération n° 2013-155 à la délibération n° 2013-158, Marie-Christine EWANS à Anne-Eugénie GASPAS, Catherine DARTEYRE à Alain CHARRIER, Valéry LAURAND à Michel RANSON, Françoise SCHNEIDER à Michèle COURBIN de la délibération n° 2013-167 à la délibération n° 2013-215, Isabelle HAYE à Gérard CHAUSSET de la délibération n° 2013-198 à la délibération n° 2013-215

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Cigdem TAS, Hélène ROUGIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mauricette BOISSEAU

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2013

- ÉTABLISSEMENT ET SIGNATURE DE CONTRATS CONCLUS SELON LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DM-2013-280 de conclure avec la société EIFFAGE, domiciliée 9 allée Daniel Bégu – 33 127 Martignas sur Jalles, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux de restructuration de la crèche Maison de Pierre – Lot 1 Démolition/Gros œuvre.

DM-2013-281 de conclure avec la société RICHARD, domiciliée ZI Avenue Descartes-BP 18 –

33 370 Pessac, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux de restructuration de la crèche Maison de Pierre – Lot 5 Menuiseries extérieures.

- DM-2013-282** de conclure avec la société MAINVIELLE, domiciliée BP 13 Saint Christophe – 47 160 Puch d’Agenais un marché à procédure adaptée relatif à des travaux de restructuration de la crèche Maison de Pierre – Lot 7 Plâtrerie.
- DM-2013-283** de conclure avec la société GUENNEC & FILS, domiciliée 9 Les Graves – 33 190 Lamothe Landerron, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux de restructuration de la crèche Maison de Pierre – Lot 8 Carrelage/faïence.
- DM-2013-284** de conclure avec la société ISOMAG, domiciliée 17 Le Pontet Sud Ouest – 33 390 Eyrans, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux de restructuration de la crèche Maison de Pierre – Lot 9 Faux plafonds.
- DM-2013-285** de conclure avec la société SERSET, domiciliée 4 place Armand Cassé – 33 600 Pessac, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux de restructuration de la crèche Maison de Pierre – Lot 10 Chauffage/ventilation.
- DM-2013-286** de conclure avec la société Électricité Industrielle JP FAUCHE, domiciliée ZI de la Briqueterie- 6 avenue de Marsaou – 33 610 Canéjan, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux de restructuration de la crèche Maison de Pierre – Lot 11 Électricité courants forts courants faibles.
- DM-2013-287** de conclure avec la société LARREY, domiciliée 164 quai de Brazza – 33 100 Bordeaux, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux de restructuration de la crèche Maison de Pierre – Lot 12 Peinture.
- DM-2013-288** de conclure avec la société AQUISOLS, domiciliée ZI Casablanca – 105 avenue Terreblanque – 40 230 Saint Vincent de Tyrosse, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux de restructuration de la crèche Maison de Pierre – Lot 13 revêtements de sols souples.
- DM-2013-289** de signer avec la société AQUACLEAN - Phil et Ass un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l’acquisition de matériels d’entretien d’espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l’environnement lot 19 : nettoyeur de terrain de sports en gazon synthétique.
- DM-2013-290** de conclure avec la société AQUIFOR, domiciliée 1835 route de Parentis – 40600 Biscarosse, un avenant 1 au marché à procédure adaptée relatif à des travaux en vue de la réalisation d’un forage et d’une station de pompage aux stades Cruchon et Brettes - Lot 1 création de forage.
- DM-2013-291** de conclure avec Serge Andrieux Laclavetine, Architecte, sise 41 rue de la Paix - 33 150 Cenon, l’avenant n°1 au marché de maîtrise d’œuvre pour fixer le forfait définitif de rémunération et le seuil de tolérance n°1 dans le cadre de l’extension du gymnase Edouard Herriot.
- DM-2013-292** de conclure avec Serge Andrieux Laclavetine, Architecte, sise 41 rue de la Paix - 33 150 Cenon, l’avenant n°1 au marché de maîtrise d’œuvre pour fixer le forfait définitif de rémunération et le seuil de tolérance n°1 dans le cadre de l’extension des Ateliers Municipaux.
- DM-2013-293** de conclure avec Serge Andrieux Laclavetine, Architecte, sise 41 rue de la Paix - 33 150 Cenon, l’avenant n°1 au marché de maîtrise d’œuvre pour fixer le forfait définitif de rémunération et le seuil de tolérance n°1 dans le cadre du relogement de la crèche « La Maison de Pierre ».

- DM-2013-294** de conclure avec PRO HYGIÈNE SERVICE, 12 Pep du Bos Plan 33750 BEYCHAC ET CAILLEAU un avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture de produits d'entretien lot 1 produits chimie traditionnelle pour les besoins des services de la ville portant sur l'ajout de produits.
- DM-2013-295** de conclure avec NOVENCI A2I INFORMATIQUE domiciliée 83 avenue Maryse Bastié – ZI n° 3 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, un avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'infogérance partielle d'exploitation des équipements informatiques des écoles primaires de la Ville de Mérignac pour modifier et préciser les modalités de paiement.
- DM-2013-296** de conclure avec la S.A.R.L. RI2T, 172 avenue du Maréchal Leclerc – BP 63 – 33122 Bègles Cedex un avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques - Lot 1 Acquisition et livraison de micro-ordinateurs type PC, portant sur l'augmentation du montant annuel du marché.
- DM-2013-297** de conclure avec la société SOPRA GROUP, Tour Matéi, 207 rue de Bercy 75012 PARIS, un avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition, mise en œuvre et maintenance du Système d'Information Citoyen pour prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2014 et reporter le début de la maintenance au 1^{er} janvier 2015.
- DM-2013-298** de conclure avec la société SOLARPERF, domiciliée 42 rue des Pélicans – 33 600 PESSAC, un marché à procédure adaptée relatif à la maintenance des installations photovoltaïques.
- DM-2013-299** de conclure avec la société Services compétences Ingénierie, domiciliée 24 rue Sainte Monique – 33 074 Bordeaux, un contrat d'assistance dans le renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques, hydrauliques, aérauliques et de traitements des eaux du stade nautique de Mérignac.
- DM-2013-300** de conclure avec la Société 01DB METRAVIB, sise 200 chemin des Ormeaux à Limonest 69 578, un contrat relatif à la maintenance du matériel sonométrique utilisé par le service Santé Protection Sécurité et Hygiène de la Ville
- DM-2013-301** de signer avec la SAS DESAUTEL un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la maintenance des extincteurs portatifs et RIA, la fourniture d'extincteurs neufs et éléments de signalétique.
- DM-2013-302** de conclure avec la Société E.S.I., 96 rue Lecocq 33000 Bordeaux un avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques - Lot 2 Acquisition et livraison d'imprimantes laser, afin de prolonger le marché jusqu'au 30/06/2014
- DM-2013-303** de signer avec le collège des Eyquems, représenté par Madame OILLEAUX-PELLERIN Françoise, Principal, une convention afin de définir les conditions de mise en œuvre du projet d'éducation à l'image au sein du collège, dans le cadre d'une classe ayant un projet d'action culturelle.
- DM-2013-304** de conclure avec la S.A. MEDAN, 75 avenue René Antoune 33626 EYSINES CEDEX, un avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de produits horticoles concernant les lots 1 -2-4-5 afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 mars 2014.
- DM-2013-305** de signer avec l'association ATOO – 2 allées des Conviviales – 33700 Mérignac, une

convention de résidence pour la mise en place d'ateliers et d'actions, du 8 au 27 octobre et dans le cadre de la manifestation "le Burck s'illumine", du 15 au 17 novembre 2013, pour un montant forfaitaire de 11.000 €, ainsi que la prise en charge des repas pour les intervenants.

- DM-2013-306** de conclure avec la SAS CIC, 126 A route Canteloup 33750 BEYCHAC ET CAILLAU, un avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de produits horticoles concernant les lots 3 et 6 afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 mars 2014.
- DM-2013-307** de signer avec "La Machine à Écrire", 28 rue Rosa Bonheur à Bordeaux, une convention dans le cadre d'une mission de commissariat d'exposition pour les œuvres de Robert CHARAZAC, à la Vieille Église de Mérignac, du 13 décembre 2013 au 26 janvier 2014, et ce, pour un montant TTC de 4.000 €
- DM-2013-308** de signer avec Madame PHILIPPON – 47 boulevard de la Liberté – 62000 ARRAS, une convention pour l'exposition représentant les œuvres de Robert CHARAZAC, du 13 décembre 2013 au 26 janvier 2014, et ce, à titre gratuit.
- DM-2013-309** de signer avec la SARL DPC un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture, la livraison et le montage de mobiliers pour les écoles maternelles, élémentaires, centres de loisirs et restauration lot 1 : mobilier scolaire pour les écoles maternelles, élémentaires et centres de loisirs sans hébergement.
- DM-2013-310** de signer avec la SARL DPC un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture, la livraison et le montage de mobiliers pour restauration lot 2 : mobilier de restauration scolaire et restauration d'entreprise (self municipal).
- DM-2013-311** de conclure avec la Société DRINKSO, sise 5 Rue André Marie Ampère , ZI la Mouline à CARBON BLANC 33560, un avenant au contrat de mise à disposition de boissons et automates installés dans divers bâtiments de la Ville.
- DM-2013-312** de conclure avec IDLINE SAS, Antares – Téléport 4 – BP 90150 – 86 691 FUTUROSCOPE CEDEX un avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à la modification et la précision des modalités de paiement.
- DM-2013-313** de signer avec la Société BOUYGUES ÉNERGIES & SERVICES un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la pose et dépose de motifs et illuminations de Noël 2013-2014.
- DM-2013-314** de conclure avec la Société Apologic Informatique Applications, sise 2 Rue du Noroît, ZA des Alleux à Taden Dinan 22107, un avenant au contrat n° 2013-6036 relatif à la maintenance des logiciels
- DM-2013-315** de signer avec le groupement JEAN CAZENAVE et ANDRÉ/PETUAUD-LETANG le marché subséquent n°4 à l'accord-cadre passé selon la procédure adaptée relatif à la prestation de relevés de géomètres.
- DM-2013-316** de signer avec Christian REMESY – 58 rue Charles Beaudelaire – 31200 Toulouse, une convention pour l'animation d'un débat autour du film "Les alimenteurs" de Stéphane HOREL, le mardi 19 novembre 2013 à la Médiathèque et ce pour un montant de 400 €TTC.

- CONSEIL CONSULTATIF – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2013

Monsieur le Maire

Invite David CHARBIT, Vice-Président du Conseil Consultatif, pour présenter ce compte rendu.

Monsieur David CHARBIT

Présente le rapport d'activités de l'année 2013 du Conseil Consultatif en tendant à faire la synthèse avec l'Agenda 21.

C'est aussi un exercice introspectif de cette instance créée par Monsieur le Maire en 2009 qui a pris effet en 2010 avec le précédent bureau, présidé et animé par Karin VICTOR.

Cette année, les thèmes abordés étaient l'environnement et social.

Le sujet environnemental concernant la nature en Ville était dans la droite ligne des précédents travaux effectués. Différentes brochures ou pré-maquettes traitent plus du fond du sujet que de la forme.

Le second sujet parle de la solitude et de l'isolement et les moyens afin de rompre avec ce problème.

Un bilan est donc dressé ainsi que les perspectives du Conseil Consultatif.

Il précise que cette instance est un outil de prospectives dans la démocratie participative. Elle est composée de soixante-cinq membres de la société civile dont la seule et unique vocation est d'être une force de proposition où chacun peut s'emparer des sujets.

Le bureau était composé de notre Président : Monsieur le Maire, du Secrétaire Général : Olivier LESPARRE, du Rapporteur Général : Jean BOISSEAU et de trois autres rapporteurs qui sont Christian BLOUSSON pour la nature en Ville, Raymond POUPEAU pour la solitude et l'isolement et Bruno SORIN pour l'Agenda 21.

Monsieur CHARBIT souligne que vingt-cinq séances de travail ont été menées sur six mois. La présence moyenne fut seulement de douze membres par réunion et cinq experts furent auditionnés.

Il met en exergue leur participation aux activités extérieures avec la présentation de la charte paysagère de la Ville. Également, la préparation avec des membres qui se sont déplaceront aux prochaines assises de la participation du C2D à la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB).

L'expérimentation participative fut déployée à Capeyron pour la question de l'égalité homme/femme et pour l'évolution des aménagements de l'espace public de la CUB. Il précise que le Conseil Consultatif a eu la chance d'être appelé pour participer à ces manifestations. Il put, ainsi, apporter un regard extérieur dont il a eu les retours.

Le premier thème abordé est la nature en Ville, il correspond à deux points :

1- Les grands travaux structurants de parcs, de squares, de ronds-points, déjà initiés qui nous permettent d'avoir la Ville que nous connaissons.

2- Renforcer la sensation de la nature en Ville. Le constat est que 80 % de l'espace végétal est privé. D'où la réflexion que chacun peut participer et doit avoir les moyens, d'y contribuer. Il a donc été établi l'ébauche d'une brochure à la destination des particuliers et des entreprises. En effet, ces dernières ne font pas les efforts nécessaires de peur d'être masquées par la nature et faire disparaître des parkings. Le Conseil Consultatif apporte l'exemple évident qu'il est possible de bien faire sans pour autant nuire à l'activité professionnelle. Cette brochure pourrait être mise en ligne sur le site, avec comme exemples : "plus belle ma clôture, plus beau mon pas de porte ou plus belle ma rue", au moment des rénovations, en disposant d'un outil sur lequel s'appuyer afin

d'avoir des essences d'arbres et de végétaux. Cela s'exerce en façade et donc perceptible par la voirie. Ce sont surtout des solutions à moindre frais avec des actions volontaires qui peuvent se faire dans le temps. Il est nécessaire que cet outil soit mis à la disposition des concitoyens.

Au delà de ce document, il est important qu'un numéro de téléphone soit mis à la disposition des administrés de la Ville. Ils pourront bénéficier de conseils sur les matériaux, les prix et les plantes afin d'avoir un appui spécifique des services techniques. Également un engagement de la Ville doit être mené pour tous les délaissés des voiries, tous ces bouts d'espaces publics sur lesquels on pourrait faire des plantations.

Le deuxième thème abordé est la question sociale afin de rompre avec l'isolement et la solitude. Au moment où ce projet a été soumis, la réflexion fut de se dire que cela n'allait pas être facile. Ce sont des questions délicates, très sérieuses et difficiles à traiter, pour lesquelles énormément de personnes travaillent déjà, chaque jour, avec leur cœur. D'où la complexité, pour savoir quelles actions pouvaient être menées.

Contre toute attente ce fut un des sujets les plus passionnants à traiter. Beaucoup de gens se sont investis de manière très active. D'ailleurs, il remercie tous les participants.

L'isolement et la solitude sont des problèmes sociaux majeurs. Ce sont des souffrances physiques souvent pour l'isolement et des souffrances sociales pour la solitude. Malheureusement ces deux phénomènes vont progresser durablement et considérablement.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 48 % des plus de 75 ans vivent à domicile. Le nombre des plus de 80 ans va doubler entre 2008 et 2020. En 2020, 25 % des personnes auront plus de 60 ans. En douze ans, la courbe des personnes dépendantes, progresse de plus de 50 %. Le nombre de ces recensés va passer de 964 en 2008 à 1.550 en 2020.

Le plus préoccupant dans ce rapport est le ratio aidants/aidés. Il est de cinq pour un. En 2020, il sera de deux pour un. Autant dire qu'on va droit dans un mur.

Les services publics font déjà leur maximum, cela coûte déjà beaucoup d'argent et cela nécessitera encore plus de moyens.

Effectivement, il faudrait que de nouvelles vocations de bénévoles se manifestent avec une autre orientation du bénévolat permettant de s'investir dans ce genre de mission. Mais ce n'est pas tout. Il existe quelques pistes.

La grande problématique est que ces personnes sont difficilement identifiables. De plus, légalement et déontologiquement il est difficile de faire une liste des personnes seules, cela serait excessivement discriminatoire. Monsieur le Maire a soulevé ce problème lors de la canicule, car celles-ci, légalement, n'étaient pas recensées. Monsieur GUILLEMBET a confié que c'est un sujet pour lequel il faut être iconoclaste voire révolutionnaire et que toutes les idées seront les bienvenues, car il faut secouer très fort le "cocotier".

Ce Conseil a donc essayé d'avancer avec le peu de temps imparti et rencontré des gens formidables afin de mettre le doigt sur des points essentiels.

Le premier point, est le nombre important d'acteurs locaux, d'associations, de services de la Ville, qui dévouent tout leur temps et leur cœur à s'occuper de ces personnes- là. Mais souvent, ils ne se connaissent pas. C'est déjà un levier formidable car il n'existe pas de passerelle entre eux.

Les acteurs se situent à l'échelle locale, il est important de pérenniser les initiatives comme la fête des voisins. Aussi d'encourager la transversalité des acteurs locaux, maisons de quartier, comités des fêtes, associations, services de la Ville, CCAS afin de créer un maillage entre ces nombreuses structures.

Il présente deux propositions :

La première, est la création d'une plate-forme téléphonique municipale avec un numéro vert qui serait un relais d'écoute, d'informations et surtout d'orientation vers les différents acteurs de terrain. Le problème est bien celui de l'aiguillage. En effet, les médiateurs sociaux font un travail formidable,

c'est leur quotidien de discuter dans les quartiers, de repérer les gens qui vont plus ou moins bien. Grâce au dialogue, ils aiguillent les personnes en difficulté vers les bons services. D'où le souhait d'une plate-forme connue avec une démarche politique forte. L'objectif est de dire qu'à Mérignac on ne supporte plus l'isolement et la solitude.

La deuxième idée, est la création d'un forum annuel, au Pin Galant ou à la médiathèque sur ce thème. Le but est de réunir tous les partenaires sociaux, dont ceux du département, tous les responsables des structures et des associations existantes de la Ville et de l'agglomération. L'objectif de ces échanges entre professionnels est d'augmenter leur propre maillage et interconnexion. C'est le moyen de faire avancer ce sujet.

Cela nécessite une volonté politique forte et un budget. Cependant, même si on peut imaginer que cela a un coût, cela revient beaucoup plus cher de laisser ces personnes dans cette situation. Il faut aborder le problème de face, car la dépense pour les repositionner dans le système, permet aux collectivités d'économiser beaucoup.

Le Conseil Consultatif a été sollicité par l'Agenda 21 pour amener une vision extérieure à sa démarche. Son rôle fut de participer à la définition et à la création d'indicateurs stratégiques.

Les indicateurs choisis sont : la qualité environnementale avec l'empreinte écologique du territoire, la cohésion sociale et l'indice de gouvernance.

Deux membres ont aussi rejoint le comité externe d'évaluation, présidé par Madame RECALDE. Ils n'en sont qu'au début de ce travail car ils n'ont participé qu'à deux réunions. L'activité du Conseil Consultatif étant terminée, il demande si ces membres peuvent continuer à travailler avec Madame RECALDE et ses équipes. En effet, avec leur expérience, ils peuvent amener un regard utile.

Le Conseil Consultatif : bilan et perspectives.

Après quatre années d'activité, a été réalisé un travail d'introspection pour dire : qui est nous ? Qu'avons-nous fait ? Et comment notre instance pourrait-elle progresser ?

Le Conseil Consultatif est une boîte à idées et une force de propositions pour la municipalité avec de nombreux sujets à traiter comme la place de Mérignac dans l'agglomération, son attractivité, sa jeunesse, les transports et l'écologie, le handicap, le réaménagement des zones d'activités, le logement, la nature dans la Ville, les énergies, la mise en place d'un événement culturel et la lutte contre l'isolement et la solitude. Ce travail représente une moyenne annuelle de 1.000 heures effectuées par les 65 membres de la société civile au service de la Commune. Son autodissolution statutaire sera effective dès la fin du mandat de Monsieur le Maire, c'était prévu ainsi.

Il existe des pistes pour la prochaine équipe municipale, si elle maintient le Conseil Consultatif.

Les faiblesses de cette instance sont :

L'absentéisme de nombreux de ses membres. Ce sont, parfois, des problèmes de planning ou de disponibilités mais il existe des solutions. D'où le souhait qu'à la prochaine constitution, chaque acteur soit plus engagé.

Également, il regrette l'absence de retour concret des propositions, des idées et du travail émis ainsi que le peu de moyens attribués au fonctionnement. Ils ont souvent tout fait eux-mêmes avec juste un stagiaire la moitié de l'année.

Le manque de visibilité de l'action du Conseil Consultatif vis à vis du monde extérieur.

L'absence d'un élu référent du Conseil Municipal pour le Conseil Consultatif.

Les pistes d'évolutions souhaitées sont le changement de nom, la reconsidération pour une participation plus active, la désignation d'un élu référent, la création d'interactions entre le bureau de

cette instance et les bureaux des conseils de quartier, la création d'un site internet spécifique et la mise en place de crédits suffisants afin de recruter une personne qui puisse rédiger les rapports.

Il ajoute de façon informelle, que les participants au Conseil Consultatif étaient enchantés de travailler pour Monsieur le Maire et pour les élus. Ce sont des personnes passionnées et passionnantes où les échanges ont toujours été animés et où les gens se sont battus pour faire avancer les débats et les idées importantes. Il a fallu parfois faire des consensus mais pas trop car tout à été listé, personne n'a été écarté.

À la fin de ce rapport est indiquée la liste des propositions exprimées depuis 2010. Elle est classée par thèmes : économie, écologie, environnement, déplacement, culturel et social avec des éléments utiles pour le futur et celui de la Ville.

Monsieur le Maire

Le remercie pour tout le travail accompli. Il précise qu'il voit dans l'assistance certains membres du Conseil Consultatif. Il les félicite et les remercie de leur soutien et de leur présence pour la présentation de ce rapport et de voir qu'ils sont soudés. Chacun a apporté sa pierre à l'édifice.

Ce Conseil Consultatif a terminé ses travaux puisque nous sommes en fin de mandat. L'usage est, qu'il appartiendra à la prochaine municipalité de décider si, oui ou non, l'expérience doit être renouvelée. Ce n'est pas une obligation. Les idées exprimées sont des pistes pour les listes qui se présenteront au prochain suffrage. Elles pourront utilement puiser un certain nombre d'idées dans le cadre où elles seraient en accord avec ces actions à mener sous cette forme et ainsi mettre en œuvre certains sujets.

En effet, quand il entend le Président David CHARBIT dire qu'au sein du Conseil Municipal, il faudrait qu'un élu soit chargé plus particulièrement du suivi des propositions, v'est, en effet, une réalité. Pas pour prendre des décisions qui se placent sur du long terme mais pour celles qui pourraient être prises relativement rapidement, avec l'accord du Conseil Municipal.

Il donne l'exemple de la rocade. Les panneaux directionnels indiquent Mérignac, Pessac, Talence, etc. Pourquoi ne pas imaginer une sorte de logo, un panneau identifiant pour chaque Ville et compatible avec la sécurité routière supposant notre identité en matière d'industrie. Si un élu du Conseil Municipal était chargé du suivi, on aurait déjà pu le mettre en œuvre.

Il conseille de lire ce rapport et indique qu'il a participé deux fois à ce Conseil Consultatif et fut très intéressé par la qualité des sujétions et le climat qui y règne, respectueux avec le désir de bien faire dans l'intérêt de Mérignac en général et des Mérignacais en particulier.

Il le remercie infiniment ainsi que tous les membres présents de ce Conseil.

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE, A PARTIR DE L'EXERCICE 2007 – COMMUNICATION

Monsieur le Maire

Fait un point concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de la Commune à partir de l'exercice 2007.

Pour commencer, il rappelle la procédure. Par courrier du 13 février 2012, Monsieur Franck-Gilbert BANQUEY, Président de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, l'informait qu'était inscrit à son programme de vérification de l'année 2012, le jugement des comptes de la Ville de Mérignac, pour l'exercice de 2007 à 2010 et l'examen de la gestion de 2007 jusqu'à la période la plus récente, soit février 2012.

Cet examen fut confié à Monsieur Charles RICHARD, conseiller et rapporteur.

A partir de cette date, nous avons été saisis de deux questions. Premièrement, l'attrait à la situation financière et aux conditions d'accès aux crédits de la Commune et deuxièmement à la politique de gestion des ressources humaines et aux dépenses de personnels.

Après différents échanges d'informations et de rencontres avec les services, la CRC a adressé le 6 juin 2013 un rapport d'observations provisoires, auquel il a répondu le 5 août suivant. Le 25 octobre 2013, il a reçu la version définitive des observations arrêtées au 23 octobre par la CRC. Le 30 octobre il informait le Président de la CRC que la version définitive n'appelait aucune remarque particulière. Par courrier du 12 novembre, reçu le 14 novembre 2013 suivant, Monsieur le Président de la CRC lui adressait le rapport d'observations définitives à communiquer à l'Assemblée délibérative. C'est la raison pour laquelle ce rapport est inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal afin d'en débattre. Ces observations définitives seront dès lors communicables à des tiers conformément aux dispositions de l'article R. 241-18 du code des juridictions financières.

Le rapport devient public à partir de ce soir mais force est de constater que ce rapport a été rendu public plus tôt. Deux articles du journal Sud-Ouest ont traité de cette question. Il ne fait aucun reproche à ce journal pour qui, il a un infini respect. Simplement, celui-ci a dû le recevoir avant même l'envoi aux élus. Il n'incrimine donc personne. Ce sont de bons journalistes qui ont fait leur travail. Cependant c'est illégal.

Sur le fond, il y aura un débat. Il se réjouit d'un tel rapport d'observations qui conclut par : « *La Ville de Mérignac connaît une situation financière satisfaisante grâce à la gestion rigoureuse de ses dépenses et au contexte économique dynamique de la Ville. Les tensions qui pourraient naître de la situation économique et des réformes institutionnelles, n'auront pas eu d'incidence significative sur la Commune* ».

Alors, même, que la situation que l'on connaît est sans aucun doute la plus difficile traversée par les collectivités territoriales, la Ville de Mérignac n'échappe pas à cette règle.

Il a souvent dit au moment des débats budgétaires, que nous devons dans un contexte économique contraint, être particulièrement vigilants sur plusieurs points : la maîtrise des charges de fonctionnement, l'endettement de la Ville, la capacité d'autofinancement, la stabilité fiscale ou encore sur un nécessaire effort d'équipement.

La Chambre confirme au travers de ce rapport notre réussite dans cette entreprise puisqu'elle constate que la Ville a été : « *particulièrement vigilante sur l'évolution de ses recettes et de ses dépenses afin de prévenir un éventuel effet ciseau* ». Elle y est parvenue grâce notamment à sa politique des ressources humaines qui a permis : « *de maîtriser la masse salariale* ». Elle constate que la Ville dispose : « *d'un niveau d'endettement faible* » tant en ce qui concerne l'encours que l'annuité et sans risque avec l'endettement moyen comparé aux communes de même strate.

La CRC constate également : « *une capacité d'autofinancement disponible en forte progression* » qui situe la Ville à plus de deux fois la moyenne de la strate.

Sur le plan fiscal la CRC note : « *la stabilité des taux, bien que certaines recettes soient en diminution, grâce à la poursuite de sa politique de maîtrise des charges de gestion* ».

Enfin, elle relève : « *une politique d'investissement maîtrisée en fonction de la capacité financière* ».

Nous avons investi sur la période, plus de 14 millions d'euros en moyenne, par an. Bien qu'elle nous recommande d'améliorer les taux de réalisation de nos projets d'équipements, il précise que sur la durée de ce mandat, la Ville aura réalisé 80 millions d'euros d'investissements, c'est à dire plus que le plan pluriannuel voté en 2009 de 75 millions d'euros.

Mais après avoir relevé tous ces points positifs, signe d'une situation financière particulièrement saine, Monsieur le Maire souhaite pour être totalement objectif, que soient prises en compte les alertes, les recommandations et les préconisations qu'elle formule pour améliorer la fiabilité des comptes, l'information des élus et plus globalement, la gestion de la Ville.

C'est ainsi par exemple, qu'a été initié le premier contrôle conjoint sur place avec le comptable de nos régies. Dès ce soir, sera instauré de façon formelle, un débat spécifique sur la dette. C'était déjà effectué avant, mais il est demandé de le faire de manière explicite. La plus grande vigilance continuera d'être apportée pour le taux d'exécution des équipements, bien qu'elle relève : « *les taux d'engagements sont très satisfaisants* ».

Il ne peut que se satisfaire en tant que Maire de la teneur de ce rapport.

Le contexte particulièrement contraint des collectivités territoriales, relaté par les conclusions et les débats récents de l'Association des Maires de France, oblige à la plus grande rigueur pour maintenir la diversité et la qualité des services offerts aux Méridanais.

Il est évident que dans l'environnement économique et financier que nous connaissons aujourd'hui, les marges de manœuvres des collectivités territoriales en général, et nous n'y échapperons pas, ne peuvent que se restreindre.

Il ouvre le débat et demande aux orateurs de se manifester.

Monsieur MILLET

Souligne qu'il apparaît nettement dans ce rapport que notre Ville parvient à préserver ses équilibres en étant dopée à la fiscalité.

Il reprend des citations de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour la fiscalité et le produit de gestion : « *les contributions directes ont progressé de 21.47 %* », bien entendu cela correspond à une augmentation des "bases". Et quand on calcule finement on se rend compte que l'augmentation des impôts était de 14,67 %. Au chapitre de la fiscalité, le CRC rappelle que : « *le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal atteint 133.95 % en 2010* ». Niveau nettement au dessus des 100 %, ce qui ne laisse à la collectivité aucune marge de manœuvre.

En réalité on constate que la fiscalité, comme cela a été dit sur ces bancs, est à un niveau très élevé. Les impôts, ici, croissent à la vitesse de 2,24 fois plus que l'inflation. Constat que l'on peut faire.

En ce qui concerne le fonctionnement, il précise que les charges de fonctionnement ont augmenté de 8,6 %, dans le même temps l'inflation sur la même période a crû de 6.53 %. Cela veut dire que nous ne maîtrisons pas nos charges au même rythme que l'inflation.

C'est, toutefois dans nos comptes, le seul budget qui est respecté.

Car pour l'investissement, le taux de réalisation est faible : « *Les taux d'exécution de ses dépenses d'investissements restent inférieurs aux prévisions* ». La CRC apporte des précisions qui montrent que les réalisations sont parfois très faibles.

Ensuite il est question de la dette, qui à Méridanac est tout à fait supportable et équilibrée. Mais le lien est bien évident entre l'investissement et la dette. En effet, lorsqu'on a un faible taux de réalisation, on n'a pas besoin de s'endetter. Il rappelle qu'en aucun cas la dette peut financer l'ensemble des charges de fonctionnement qui ne concernent que le poste investissement.

Lorsque que le taux d'investissement est faible, on a bien moins besoin de recourir à la dette. D'où une conséquence positive sur la dette de cet état de fait négatif qui s'établit sur les investissements.

La Chambre rappelle également une certaine imperfection très nette pour les prestations que la Ville apporte à trois associations : « *la Ville met à disposition du personnel territorial auprès de trois associations, sans que le remboursement des rémunérations n'ait été prévu dans les conventions* ». Elle fait également remarquer que les dotations sont amenées à diminuer et qu'en conséquence il va falloir être extrêmement prudent sur l'engagement des dépenses.

Un point a attiré son attention à propos de l'absentéisme concernant le personnel de la mairie titulaire ou non. Il note une croissance relativement importante. En effet, pour les titulaires, le nombre d'absents passe de 17,9 jours par an à 20,6 jours. Pour les non-titulaires, il est de 12,6 jours en 2007 à 16,6 jours en 2011.

Il est d'usage de remarquer que l'absentéisme est souvent un indicateur de souffrance au travail. La croissance de ces jours d'absentéisme au niveau global de la mairie, doit nous permettre de faire un certain nombre d'efforts afin de mieux écouter le personnel municipal et l'associer aux décisions.

Monsieur le Maire

Indique à Monsieur MILLET, que quand on fait une citation il faut aller jusqu'au bout de la phrase.

Pour la fiscalité : « *les contributions directes qui représentent 47,9 millions d'euros en 2011 ont progressé de 21.47 % sur la période contrôlée* », il continue la phrase : « *résultat principalement de l'augmentation des bases de 16,05 %, les taux de fiscalité des trois taxes ayant progressé en 2009 que de 5,01 %* » Il faut donc aller jusqu'au bout de la phrase afin que la population soit éclairée. Ce sont donc les bases qui sont les raisons principales de l'augmentation de la fiscalité.

Monsieur CHAUSSET

Ne revient pas sur les bases et les taux. Il précise que tout le monde comprend que "l'étai" se resserre sur les finances. Mais il faut rester sur les bases d'une Ville qui offre un service public de qualité. Globalement ce rapport est positif même s'ils existent toujours des points de progression.

Le but de la Chambre est de veiller et de promouvoir l'amélioration de la gestion et des collectivités. Il est donc normal de trouver quelques éléments dans ce sens pour un budget de 100 millions d'euros. Il faut donc veiller à s'améliorer tant individuellement que dans la production collective.

On a eu pendant ces dernières années, un problème très important qui est celui des emprunts toxiques. Plusieurs collectivités ont contracté ce type d'emprunt, mais pas la Ville de Mérignac. C'est un point positif et les Mérignacais peuvent être rassurés.

D'autre part sur la dette, ce n'est pas uniquement parce que certains investissements n'ont pas été réalisés que l'encours est remboursable à moins de deux ans. C'est aussi parce que la Ville a une capacité d'autofinancement suffisante et importante qui témoigne de la qualité de sa gestion. L'autofinancement est un point relativement essentiel et la Ville a su suffisamment en générer afin de diminuer le recours à l'emprunt et permettre malgré tout de faire des investissements.

Le débat sur les orientations budgétaires permettra d'amener une vision sur le futur.

Ce rapport est d'abord un quitus de bonne gestion dans son ensemble et dans le détail.

Concernant les problèmes d'absentéisme du personnel, cela sera un des chantiers du prochain mandat pour s'améliorer, se comparer et aller vers des terrains de projets collectifs importants.

Globalement on ne peut que se satisfaire de ce rapport, de la gestion de la Ville et de l'exécutif que nous avons. Il félicite la Ville dans l'ensemble, pour un travail bien fait.

Monsieur GIRARD

Met en exergue les remarques positives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de notre ville. Il rappelle que la CRC mentionne les tensions qui peuvent venir de la situation économique et des réformes institutionnelles. Pour les marges de manœuvres, les orientations ne dépendent pas que de la Ville mais des dispositions prises à d'autres niveaux, car la Ville n'est pas seule maître de la situation.

Il souhaite une hausse des effectifs afin d'assurer un service public plus conforme aux besoins de la population. Il se réjouit du contenu de ce rapport. La CRC émet aussi des avis et des recommandations mais cela reste aux élus de décider de la politique de la Ville en cohérence avec les besoins de la population.

Monsieur TRIJOLET

Souhaite au nom de du groupe PS et apparentés, revenir sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Il félicite Monsieur le Maire, l'Adjoint aux finances et les services de la Ville. Dans ce rapport, est mise en évidence la bonne gestion, des finances et de l'action de la Ville. Elle reflète, une gestion équilibrée, une maîtrise des lignes de dépenses, le maintien des services à la population, une prévision des risques quasi nuls pour l'endettement et une capacité d'autofinancement.

Dans un contexte difficile on peut constater que les marges de manœuvres sont maintenues.

La Chambre est une institution neutre, qui fait des remarques, et qui dénonce, le cas échéant, les dérives et se montre exigeante.

La deuxième Ville de la Gironde, troisième Ville d'Aquitaine, relève de la bonne gestion. L'opposition, avec Monsieur MILLET en tête, devrait s'en réjouir. La Ville, si on l'assimile à une entreprise reste une entité conséquente de 1.400 salariés, propriétaire foncier majeur avec plusieurs dizaines de bâtiments en gestion et un pourvoyeur de services vastes et hétérogènes.

Il convient d'être satisfait tout en restant modeste. Mais un satisfecit ne se refuse pas et montre le bon chemin de la confiance citoyenne confirmée.

La presse s'est empressée de relayer ce rapport sans le respect du temps de présentation qui a lieu ce soir dans cette assemblée légitime pour en débattre. Il souligne que l'article n'essaie pas de mettre en avant ce très bon rapport pour le Conseil Municipal. Cependant la presse est libre et assume ses

responsabilités. Elle aurait pu demander l'avis auprès de Monsieur le Maire ou d'un conseiller aux finances et lui rappeler la bien séance en la matière pour ce genre de rapport.

Quant aux opposants, ils s'attachent à dénoncer virgules et points mal placés de ce rapport. Preuve une fois de plus, même si c'est triste on n'est pas surpris, que la ligne de conduite de Monsieur MILLET, reste la désinformation, la déformation et le dénigrement systématique sans aucune proposition.

La période est à la saison des démagogues, campagne électorale oblige à Mérignac, des opposants face à notre majorité. Cela ne fait pas une politique, c'est de la posture faussement morale, coup de menton qui ne donne aucune crédibilité compte tenu de l'absence d'idée et de projet pour Mérignac et ses habitants.

C'est la preuve que le centrisme en politique, version "UDI" tendance nouveau centre, ne conduit pas vers une pensée productive et équilibrée.

Les points essentiels et déterminants sont la situation financière satisfaisante, la gestion rigoureuse et le contexte dynamique sur le plan économique. Ce n'est pas le fruit du hasard, mais grâce à la politique menée par Monsieur le Maire et sa majorité dans ce secteur ainsi que l'anticipation afin d'assurer le maintien des services locaux. D'où le constat d'une Ville de Mérignac au service de sa population, avec une ambition dans l'équilibre et la bonne gestion. C'est l'essentiel à retenir.

Monsieur MILLET

Indique que nous venons de prendre une leçon d'optimisme pour ne pas dire d'aveuglement. Après ce qu'il vient d'entendre avec une ville dotée d'un aéroport, d'une attractivité telle qu'elle a et les ressources liées à la présence d'entreprises. Dans un contexte de matraquage fiscal au niveau national, elle ajoute le sien au niveau local et pratique une fiscalité de 133 % de mobilisation du potentiel fiscal.

Il faut sérieusement être aveugle pour ne pas vouloir regarder dans ce rapport ce qui ne convient pas. Il adresse ces mots à Monsieur CHAUSSET et Monsieur TRIJOLET : « *asinus asinum ficat* » (l'âne frotte l'âne, c'est à dire : les imbéciles se congratulent).

Monsieur le Maire

Les groupes se sont exprimés, il demande si quelqu'un souhaite prendre la parole avant de la donner à Monsieur ANZIANI artisan de cette politique financière de la Ville aux côtés des services.

Monsieur ANZIANI

Souhaite à toutes les communes de la Communauté Urbaine et de France de disposer d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes aussi bon. Nous sommes dans une situation difficile. La CRC note quelques points, notamment celui de l'absentéisme. Il renvoie au rapport publié depuis un mois de la Cour des Comptes où elle pointe globalement ce problème dans l'ensemble des collectivités. La notre n'est pas singulière sur cette question, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas mettre en œuvre des mesures permettant d'assurer plus de présences. Il salue le personnel de la Ville de Mérignac qui se consacre pleinement à cette tâche.

Pour ce genre de rapport, mieux vaut être précis et savoir lire, c'est à dire ne pas déformer et s'en rapporter strictement aux écrits de la Chambre.

Quand nous sommes dans une situation comme la nôtre, une commune a trois risques de tentations. La première est celle de l'endettement et de l'emprunt toxique. Il suffit de lire le rapport qui dit que : « *Mérignac contrôle parfaitement sa dette* » et en plus, l'encours a diminué, ce dernier était à 29,6 millions, nous sommes à 24,3 millions, sans interprétation possible. De plus la dette pourrait être remboursée en moins de deux ans, ce qui est particulièrement rare alors que la période admise est de sept ans.

La deuxième tentation consiste à utiliser le levier fiscal. Là aussi il faut lire le rapport qui souligne que nous n'avons qu'une fois, au cours des six dernières années, augmenté les taux de 5 %. En réalité c'est au cours des dix dernières années. Ce qui intéresse nos concitoyens, c'est ce qu'ils payent. Cela

correspond aux décisions de la commune en matière de fiscalité locale. Elle décide de l'augmentation des taux qui sont 5 % depuis dix ans.

Sur les bases, Monsieur ANZIANI explique que si Monsieur MILLET se plaint de l'élargissement des bases, cela veut dire qu'il ne veut plus d'entreprises à Mérignac. Et faire cette confusion, c'est de la démagogie pour tromper les électeurs. Cependant, nous ne sommes pas en train de parler aux électeurs, mais en train de rendre compte aux citoyens. Les élections viendront après.

D'où l'honnêteté de dire, que les taux n'ont augmenté que de 5 % depuis dix ans et la Chambre salue cet effort. Elle note, pourtant, que nous avons, aujourd'hui, plus de ressources fiscales. Cela s'explique par l'accueil, chaque année, d'entreprises et de population. Cela permet des rentrées d'argent sans augmenter les taux. C'est ce que l'on appelle l'augmentation des bases.

Les bases sont, chaque année, indexées par la loi de finance et non pas par le Conseil Municipal.

Il se réjouit que ces dernières s'élargissent car cela veut dire qu'on accueille des entreprises donc des taxes et de l'emploi, soit une très bonne chose.

La troisième tentation que nous pourrions avoir est de réduire les services et l'investissement. Ce rapport explique cela très bien : « *le taux d'exécution de ses dépenses d'équipement reste inférieur aux prévisions* », mais la Chambre nous explique « *les taux de mandatement ne s'améliorent pas sur la période* », ils passent de 76 % à 58 %, « *les taux d'engagement sont très satisfaisants* ».

Si on prend sur la période, on voit qu'au terme de celle-ci, les taux de réalisations, sur les deux dernières années sont effectivement relativement bas. Cela ne veut pas dire que les investissements ne se font pas. Cela explique que pour des aléas techniques, de chantiers, etc., les investissements seront effectués dans les mois qui viennent et surtout que les mandatements seront honorés. Les entreprises sont payées dès l'achèvement des travaux.

Il suffit de consulter le montant des investissements afin de constater son haut taux. La CRC donne le somme de quatre-vingts millions d'euros d'investissement pour toute la période.

Monsieur ANZIANI demande à Monsieur MILLET de lui trouver des communes qui réalisent plus que ce montant. Il note qu'un des amis politique de celui-ci a eu plus de lucidité. Dans une commune voisine, il fait l'aveu magnifique qu'il faut prendre exemple sur Mérignac : « *à Mérignac la fiscalité est moindre que chez nous et les investissements sont supérieurs* » Il pense que cette personne a plus de discernement et sait mieux lire le rapport de la Chambre.

Des investissements ont été fait pour conserver le même niveau de prestations à la population. Nous avons réussi parce qu'il n'y a pas de miracle. Si les taux n'augmentent pas, c'est le résultat d'une maîtrise de tous ces éléments.

La Chambre souligne que les frais de fonctionnement ont été diminués, malgré les difficultés, entre la masse salariale, les flux, les dotations et les subventions.

La Chambre note que la Ville maintient le même niveau de subventions et maîtrise les frais de fonctionnement, ce qui permet d'augmenter le taux de financement sans recourir à la fiscalité. La Ville a essayé de résoudre cette équation pendant ces dernières années et il espère pour les années suivantes.

2013-155 CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2012-2014 - AVENANT N°1 : "POLITIQUE VELO" ET AJUSTEMENTS - AUTORISATION

Monsieur le Maire

Indique que cet avenant complète le contrat de codéveloppement 2012/2014. Cet amendement va se traduire par des aménagements urbains qui développent, hiérarchisent et sécurisent le réseau cyclable.
Par :

- une offre de stationnements supplémentaires, d'arceaux sur le domaine public ou de box dans les parcs relais,
- la mise en service de trois stations Vcub supplémentaires, une à l'IUFM à Bourran, une sur l'avenue Utrillo derrière le parc de la mairie et une à la cité des Pins,
- un projet de la maison du vélo,
- un dispositif d'aide à l'achat de vélos électriques ou pliants pour le grand public.

Ces éléments s'ajoutent au contrat.

D'autre part cette délibération a pour but d'adapter les fiches "actions initiales" sur deux points : l'évolution de la liane 1 au niveau des Quatre Chemins et le réaménagement de l'avenue de l'Argonne.

Monsieur CHAUSSET

Fait un zoom sur le projet de la maison du vélo et de la mobilité. En effet c'est une bonne chose à mettre en place en lien avec la CUB et les associations. L'objectif est d'avoir un aspect plus large avec une mobilité, donner de l'information et assister les particuliers et les entreprises. Cela donne matière à avoir un beau projet pour la Ville de Mérignac.

Pour la liane 1, il y aura des travaux avenue Jean Perrin. La parution d'un article note la forte progression de celle-ci. Elle irrigue bien les zones d'entreprises, commerciale et la Ville de Mérignac. Cela peut préfigurer d'une liaison forte entre l'aéroport et les Quatre Chemins pour rejoindre le tramway.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE Monsieur LE ROUX**DEMOCRATIE CITOYENNE - ADMINISTRATION GENERALE - ANCIENS COMBATTANTS****2013-156 CONCESSION DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COMPLEXE SPORTIF DANIEL COLOMBIER - AUTORISATION****Monsieur LE ROUX**

Rappelle que le décret 2012.752 du 9 mai 2012 a modifié les conditions d'attribution des logements de fonction pour les bénéficiaires.

Le changement d'affectation d'un agent au complexe sportif Daniel COLOMBIER nécessite la mise en place d'une personne, en tant que concierge et de lui confier un logement de fonction. Cette modification correspond aux charges : eau, électricité, chauffage, entretien et menues réparations, qui seront à la charge de l'occupant.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-157 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014 - AUTORISATION**Monsieur LE ROUX**

Explique qu'il s'agit du recensement de la population fait chaque année et qui représente 8 % des Mérignacais. La Ville met à disposition des agents recenseurs, des moyens humains, matériels et financiers afin de mener à bien cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-158 REFORME DU CADRE D'EMPLOI DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX - TAUX DE PROMOTION A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'ADMINISTRATEUR HORS CLASSE - AUTORISATION**Monsieur LE ROUX**

Indique que le grade d'administrateur général hors classe qui fait l'objet de la création d'un échelon spécial. Le nombre maximum des promouvables est déterminé conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 49 de la loi de janvier 1984.

Le taux de promotion est fixé par le Conseil Municipal après avis du comité technique paritaire, qui s'est réuni le 12 novembre 2014 et a donné un avis favorable.

Il est proposé de fixer à 100 % le ratio promu/promouvables pour l'accès à cet échelon.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE Madame RECALDE
DEVELOPPEMENT DURABLE ET RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

2013-159 RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2013 - COMMUNICATION

Madame RECALDE

Présente ce troisième rapport de développement durable après le vote de la loi Grenelle 2 de l'engagement national pour l'environnement. La loi créait l'obligation de présenter, pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable. Celui-ci se présente sous une forme quasi similaire aux deux autres, mais allégé afin de rendre mieux compte de l'état d'avancement des travaux.

Ce rapport s'articule en deux parties.

- 1- Les dix premières pages reviennent sur l'état d'avancement général de notre démarche en matière de développement durable depuis l'adoption du deuxième plan d'actions d'Agenda 21 et mettent en exergue les opérations phares engagées pour l'année 2013.
- 2- La deuxième partie, sans être un inventaire à la Prévert, met le focus sur un certain nombre d'actions. Madame RECALDE invite les élus à lire ce rapport et d'y voir le travail fait "tous ensemble". Elle précise, nous tous et toutes, ici, pour les opérations menées auprès de chaque Mérignacais afin de s'approprier cet Agenda 21 et de faire un grand pas pour Mérignac : « *un petit pas pour chacun de nous, un grand pas pour Mérignac* ». Cette partie revient sur la mise en œuvre des 51 actions. Elles sont toutes, à ce jour, engagées mais pas terminées. Elles relèvent d'une appropriation forte par notre collectivité de notre commune. Elle insiste sur ce sujet élaboré en concertation avec les parties prenantes.

Elle souligne quatre actions phares, de cet Agenda 21, notées dans ce rapport.

- 1- Tout d'abord, la validation du plan climat, acté par le Conseil Municipal au mois de mars dernier, pour une durée de cinq ans. Il comporte 21 actions précisant l'action municipale en matière de vulnérabilité et d'adaptation climatique.
Elles sont complémentaires du bilan carbone réalisé par nos services en 2009 et sont en lien avec nos engagements internationaux et nationaux du 3 x 20 % d'ici 2020 :
 - ✓ réduire de 20 % la consommation énergétique du territoire,
 - ✓ produire 20 % de notre énergie consommée sur le territoire à partir d'énergies renouvelables,
 - ✓ réduire de 20 % nos émissions de gaz carbonique à effet de serre.

Madame RECALDE remercie Pierre GIRARD pour le travail qu'il a conduit avec les services, l'ensemble des partenaires et les Mérignacais. La complémentarité entre l'Agenda 21 et le plan climat est permanente. C'est le fil conducteur de son élaboration tout comme l'articulation avec la politique supra territoriale menée par nos partenaires qui sont, la Région, la CUB, le Département et les villes voisines comme Pessac avec qui Mérignac travaille depuis le début.

Plusieurs actions ont été engagées dans ce cadre-là, dont l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, la mise en place d'un dispositif qui vise un meilleur suivi de nos consommations d'énergie. Ce travail pourrait, d'ailleurs, illustrer, en lien avec la charte paysagère, la lutte contre les îlots de chaleur, matérialisés par des cartes élaborées par la CUB et utilisées dans l'élaboration du plan climat de la ville de Mérignac. Elles rejoignent le travail effectué par la CUB et le Conseil Régional d'Aquitaine. En effet, les grosses collectivités et le département, se sont astreints à cet exercice. Ces cartes montrent si votre maison perd ou pas de la chaleur. Elles ont servi de base à l'élaboration de ce plan climat et des mesures associées.

- 2- La deuxième mesure qu'elle souhaite mettre en exergue, pour laquelle son groupe a obtenu un trophée de l'Agenda 21 du Conseil Général, est le bien-être des séniors. Une action a été conduite par la Ville avec des ateliers menés dans les foyers restaurants du Jard et Jean Brocas pour mesurer le niveau de sensibilisation au développement durable de nos anciens. Un panel, de 40 volontaires séniors, a été choisi et deux ateliers complémentaires ont été mis en place afin d'évaluer le bien-être individuel et collectif des séniors, l'objectif étant d'améliorer le cadre de vie des mérignacais avec lesquels les résultats ont été débattus lors de l'opération "Positiville" et avec une classe de première du Lycée Fernand Daguin. Cela montre bien le caractère intergénérationnel de ces questions de bien-être. Cette initiative pourra être renouvelée.
- 3- Le troisième élément que Madame RECALDE souhaite mettre en avant est le travail effectué avec le Conseil Consultatif dont elle salue l'engagement. Constituée d'un groupe d'une dizaine de personnes afin de définir, de manière participative, les indicateurs stratégiques de l'Agenda 21, cette équipe a travaillé plus particulièrement sur les indices de santé sociale, de qualité écologique et de gouvernance. C'était le souhait d'un lien fort à développer qui est en bonne voie.
- 4- Le dernier élément est la certification ISO 26 000 qui a pour but de mesurer la responsabilité sociétale de la Mairie. Son objectif est d'évaluer le changement de comportement induit dans la démarche de l'Agenda 21. Le choix a été d'utiliser une méthode portée par l'AFNOR. Ses évaluateurs sont venus au sein des services mesurer cet indice. L'intérêt pour Mérignac n'est plus à démontrer, il est d'être pionnier en matière de développement durable, puisque nous sommes une des cinq collectivités à la mesurer. C'est aussi aller au delà de la méthode d'évaluation du premier Agenda 21 mis en place en interne. L'objectif est de travailler au même niveau des entreprises déjà lancées dans cette démarche. À travers cette évaluation, des éléments pourront être communiqués très prochainement sur toutes ces questions.

Elle revient sur les résultats, du développement durable, inscrits dans le décret de l'application de la loi Grenelle 2.

Le premier concerne la cohésion sociale et le taux d'emploi des personnes handicapées. Il est de 6.6 % soit légèrement au-dessus du seuil réglementaire souhaité. Les efforts sont donc à poursuivre.

Le deuxième élément est la clause d'insertion dans les marchés publics. Un certain nombre de marchés, 7 738 heures réalisées, ont porté essentiellement sur des dossiers comme la troisième tranche de la cité des Pins, les aménagements des abords de la Mairie ou bien la rénovation de la Chartreuse. Avec trente-sept salariés en insertion concernés, 5 % sont issus de nos quartiers politiques de la Ville pour vingt-deux entreprises. À ce jour pour ces salariés, vingt-six sont en CDI, en CDD, sur des missions, en contrat d'intérim ou de qualification.

Le troisième volet est la lutte contre le changement climatique. Nous arrivons à 846 m² de panneaux photovoltaïques posés et 134 m² en solaires essentiellement pour des chauffe-eau, sur les bâtiments municipaux.

Un autre indicateur est le nombre de 651 personnes rencontrées à l'espace info-énergie en 2012. Mérignac dispose de cet espace reconnu. Il est sollicité au delà de notre Ville par les habitants des communes voisines, il faut s'en féliciter.

Elle livre les indicateurs de la préservation de la bio diversité, notamment les économies d'eau réalisées par un gros travail enclenché. Elle salue Gérard CHAUSSET qui a suivi ces dossiers avec l'ensemble des services.

Le résultat est de 715 620 euros économisés depuis 2002, soit une baisse de 4 % de notre facture depuis le début de cette démarche. Sur le projet "Mac Eau", 1200 kits ont été distribués au cours des dix-huit permanences.

Le quartier de Beaudésert a fait l'objet d'une opération spécifique dans ce domaine avec le bailleur social Logevie. Domofrance a commencé également à équiper ses logements de ces économiseurs d'eau. Une expérimentation avec trois copropriétés va commencer début décembre.

L'indicateur de l'épanouissement, concerne la part des femmes dans l'encadrement qui s'élève à 50 % soit une égalité parfaite. Un travail qu'elle invite à poursuivre.

Aussi, les surfaces ouvertes aux habitants de jardins sont un indicateur fondamental. Il correspond à une vraie demande et un vrai engagement. Ce sont 2,8 hectares par habitant de surfaces de jardins et de parcs, de l'ensemble des espaces naturels et paysagers de Mérignac. Il est conforté par les travaux de la charte paysagère.

Au titre des indicateurs "consommation et production" responsables, 268 agents ont suivi une formation à l'entretien écologique des bâtiments municipaux. En ce qui concerne la part des denrées issues de l'agriculture biologique, pour un volume total des achats, la Ville est à quasiment à 24 % et poursuit ses efforts dans ce domaine.

Cette présentation n'est pas exhaustive, car le rapport réfère de 175 indicateurs, 51 actions et 15 orientations.

Madame RECALDE précise que l'amélioration se poursuit dans le cadre de l'Agenda 21. Il faut continuer ce travail mené au quotidien d'évaluations et regarder d'où on part et le chemin parcouru.

Elle remercie l'ensemble des services, Mathieu RAIMBAULT, tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport et les services municipaux qui s'investissent de plus dans ce travail d'évaluation.

Elle signale que la Commune poursuit son implication nationale, tant au niveau du ministère du Développement Durable pour l'engagement de ces indicateurs, qu'avec ses partenaires notamment le Conseil Général dans le cadre des démarches locales pour l'Agenda 21.

Monsieur MILLET

Indique que l'ensemble des démarches évalué, va dans le bon sens. Préserver la Commune pour tous ces aspects afin de la transmettre dans les meilleures conditions possibles.

Il rappelle qu'au delà de tous ces éléments forts bien formatés en termes de communication il faut se souvenir qu'il y a des choses très concrètes à faire pour contribuer au Développement Durable. Il donne un exemple qui ne va pas dans le bon sens et devrait être corrigé dans l'avenir.

L'avenue de l'Yser, est une avenue entièrement refaite avec une esthétique tout à fait satisfaisante. Mais sur celle-ci, deux choses ne contribuent pas au développement durable.

La première, est l'absence de rabattement des autobus. Cela crée des embouteillages avec des voitures à l'arrêt dont les moteurs tournent et ne contribuent pas réellement à la qualité de l'air.

Deuxième chose, sur cette avenue il n'existe pas de piste cyclable.

Est-ce que cela va dans le sens du développement durable ?

Bien entendu, encourager nos concitoyens dans ce sens, c'est une bonne direction à suivre. Si nous pouvions être attentifs aux concepts et aux réalisations, par exemple au niveau de la Médiathèque. La verrière génère une fuite de calories assez importante repérée en thermographie. C'est un simple rappel d'éléments du concret, de terrain et de bon sens afin de les allier à ces concepts et d'aller ensemble vers la meilleure préservation de ce qui nous entoure.

Monsieur CHAUSSET

Félicite la mise en œuvre de l'Agenda 21 et les multiples mesures qui en découlent. Pour l'avenir il faut revisiter le concept. Des éléments de ce rapport pourraient en sortir au sens où ils deviennent quasiment naturels et sont entrés dans les mœurs. Il souhaite concentrer les actions et les efforts pour les étendre afin qu'ils aient plus de force et ainsi changer d'échelle.

Au sujet de l'économie d'énergie, il ne faut pas lésiner sur les moyens, c'est un enjeu très important si l'on veut arriver au 3 x 20 % et être un territoire d'énergie positive. Tout un tas d'idées et de concepts émergent pour y donner plus de force. De nombreuses actions étaient déjà menées avec des entreprises, des citoyens ou des familles.

Maintenant, après différents tests, il faut entrer plus dans les quartiers, avoir des solutions bien distinctes suivant leur profil et celui des familles puis s'y engager sur deux points particuliers.

Également, instiguer des actions à une plus grande échelle afin de les rendre plus visibles, moins noyées dans la masse, on a du mal à voir, parfois, le résultat réel.

Ce rapport témoigne d'actions et fait dire que nous allons dans le bon sens car un certain nombre d'opérations se réalisent. Mais en même temps certaines actions sont imposées parce que la vie économique et sociale vient amoindrir les effets souhaités à mettre en œuvre.

Globalement le but du développement durable est de sauver la planète, même si cela paraît être une grande ambition, c'est un fait, il faut, donc, changer vraiment d'échelle pour générer des effets durables.

Mérignac, c'est un millième de la France qui compte 67 millions d'habitants. Il faut ensemble, avoir l'ambition de faire en sorte que tout ce qui est accompli à Mérignac serve de modèle comme un échantillon pour la France.

Ensuite, Monsieur CHAUSSET réplique aux remarques de Monsieur MILLET au sujet des arrêts de bus. Pour y répondre il faudrait mesurer, par un éco bilan, les voitures qui patientent pendant l'arrêt du bus et voir si le résultat est déficitaire au but recherché. Quand on est seul dans la voiture pourquoi être prioritaire aux plusieurs personnes qui sont dans un bus ? Les gens qui prennent le bus ou qui ne peuvent pas faire autrement pour diverses raisons, doivent être privilégiés. Donc, quand on est seul en voiture, il faut patienter.

C'est un choix contestable, mais il est délibéré.

Le dernier point sur les bandes cyclables, sans refaire l'histoire, il rappelle qu'il a voté "contre" à la CUB. Il aurait préféré qu'on reprenne la DUP, qui fait qu'on n'avait pas la place de mettre un couloir de bus et de faire de vraies pistes cyclables. C'est aussi le témoin d'une évolution.

Les aménagements de l'avenue de l'Yser ont été conçus dans les années 2000. Elle est très bien esthétiquement, mais elle n'a pas pris en charge totalement les usages.

Des bandes cyclables ont été mises, elles ne fonctionnent pas trop mal mais cela serait plus confortable si on avait des pistes. Il faut réfléchir à l'amélioration des choses. Globalement cet aménagement sur deux voies est assez satisfaisant, avec un bémol pour la rapidité des bus.

Monsieur ROTHÉ

Il revient sur l'indicateur de l'économie d'eau, il s'étonne du chiffre annoncé de 715 620 € d'économie. Il souhaite savoir, depuis combien d'années et pendant combien de temps. Si c'est pour la municipalité ou la Ville en globalité. Également, si la municipalité a des forages. Et comment peut-on transformer de l'eau forcée en euros ?

Madame RECALDE

Lui répond depuis 2002 pour les services municipaux, bâtiments et espaces verts.

Monsieur CHAUSSET

Explique que les forages sont sur certains sites, terrains de sports, aux viviers, mais pas sur l'ensemble des équipements.

Sur le reste des équipements avec des compteurs d'eau, la Ville mène, depuis dix ans, une politique de maîtrise de la consommation d'où ce montant d'économie.

La Ville y est arrivée grâce à une surveillance des bâtiments et des compteurs afin d'intervenir dès le constat d'une fuite et ne pas attendre la facture.

De plus, les bâtiments ont été équipés à 90 % de matériels hydro-économiques, de mousseurs, les mêmes que ceux distribués aux particuliers pour les chasses d'eau, les douches des vestiaires, qui réduisent la consommation d'eau.

Troisième point, l'arrosage des espaces verts a été modifié par certains aménagements comme l'introduction de plus de plantes qui nécessitent moins d'eau et la surveillance des pluviomètres pour arroser mais pas de façon systématique. Ce sont des modifications et des pratiques moins consommatrices.

On a réussi en 10 ans à diminuer de 10 % la consommation d'eau, tout en ayant des équipements supplémentaires. Et faire 715 620 € d'économie pour 80 000 € d'investissements. En matière de rentabilité, c'est le meilleur placement.

Dernier point, il a été mis des équipements de récupération d'eau de pluie, notamment aux espaces verts et en centre-ville. L'eau de l'église est récupérée dans des citernes pour l'arrosage, ce qui fait dire que Mérignac a la première eau bénite recyclée de France.

Monsieur MILLET

Revient sur les motivations et souligne que pour une fois ils sont accord. En effet, pourquoi une personne passerait devant les autres. Cependant, à l'arrière du bus il y a un panneau où est indiqué : *ce véhicule est prioritaire en quittant son arrêt*. Donc s'il y a du temps utilisé pour monter et descendre, on peut le faire de côté. On sait qu'au moment où il met son clignotant, il a la priorité et personne ne doit passer devant ce groupe d'usagers à l'intérieur d'un transport en commun.

Cependant, pourquoi interrompre la circulation ? Il ne sait pas qui a eu cette idée brillante. Il est vraiment confondu de voir l'énervement généré, en plus cela ne rend service à personne et encore moins aux usagers.

Concernant les bandes cyclables, Monsieur CHAUSSET a dit qu'elles étaient bien utilisées. Pourtant, il n'a pas vu beaucoup de personnes emprunter les bandes cyclables peintes sur la chaussée de cette avenue. Il s'est promené dans les rues de Mérignac avec un professionnel qui lui a fait observer qu'elles n'étaient pas utilisées car on voit des poussières et débris de feuilles cumulé sur ces bandes. Effectivement il n'a pas vu de cyclistes et l'absence de trace l'indique.

Monsieur le Maire

Le félicite pour son sens aussi aigu de l'observation.

Madame RECALDE

Pour les bus, elle croit savoir, pour s'être renseignée auprès des services communautaires, qu'au-delà de la question de faire passer une personne devant quarante, il y a aussi une raison de temps de transport. Les ingénieurs de la CUB ont expliqué que lorsqu'on décroche pour que le bus s'arrête, cela génère une perte de temps de plusieurs minutes importantes sur le trajet.

Les voiries de la CUB sont calibrées pour un certain flux de circulation. C'est aussi l'effet de l'étalement urbain car les personnes qui travaillent dans la CUB arrivent sur ces voiries, et cela repose, donc, la question du logement à offrir suite à l'étalement urbain.

Quant à sortir de l'Agenda 21 les éléments devenus naturels, elle s'en méfie en matière de développement durable et de protection de l'environnement. Et pour ces sujets-là, c'est un peu le fil d'Ariane, il faut sans arrêt remettre sur le métier, l'ouvrage et sans arrêt répéter quels sont les objectifs à atteindre, d'où on part et où on veut aller.

PAS DE VOTE.

DELEGATION DE Madame MARCHAND **VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

2013-160 TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES COLLEGES ET LYCEES - **ACTUALISATION AU 1ER JANVIER 2014**

Madame MARCHAND

Indique qu'il s'agit de l'actualisation des tarifs pour les transports scolaires des collèges et des lycées au 1^{er} janvier 2014, soit une augmentation de 1,5 %.

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTIONS : Groupe "Agir pour Mérignac" Union UMP/UDI/GE/DLR et Apparentés – Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac"

DELEGATION DE Monsieur CHAUSSET
ENVIRONNEMENT ET DEPLACEMENTS

2013-161 ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TELECOMMUNICATION DE LA RUE
MARYSE BASTIE - CONVENTION PASSEE AVEC FRANCE TÉLÉCOM -
AUTORISATION

Monsieur CHAUSSET

Indique qu'il s'agit d'une délibération d'un montant 4 390 € dont 53 % sont à la charge de la Ville, soit 2 318,40 €

ADOpte A l'UNANIMITE.

2013-162 REGLEMENT DU CONCOURS MAISONS ET BALCONS FLEURIS - ADOPTION

Monsieur CHAUSSET

L'objectif est de récompenser les gens qui embellissent, soit leurs balcons, soit leurs jardins et qui ont un comportement vertueux, avec un prix spécial du développement durable qui gratifie le lauréat ayant une pratique du jardinage écocitoyenne complémentaire aux prix des maisons fleuries. Il est d'ailleurs octroyé à un lauréat du concours. Ils sont attribués en bons d'achat ou en nature à tous les participants afin d'encourager l'amélioration du cadre de vie de la Commune.

Il est donc demandé d'approuver l'organisation de ce concours, son règlement intérieur et de fixer la grille des récompenses attribuées aux lauréats et lauréates.

Monsieur GONZALEZ

Indique qu'il ne comprend pas que ces récompenses soient faites sous la forme numéraire de bons d'achat. Lui qui est à l'origine de ce concours.

Monsieur CHAUSSET

Explique que ce sont des bons d'achat de vingt ou trente euros pour des jardineries afin d'agrémenter les jardins. Tous les concours des maisons et balcons fleuries fonctionnent sur ce principe.

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTIONS : Monsieur Bernard GONZALEZ

DELEGATION DE Monsieur MARGNES

CULTURE - COMMUNICATION ET RELATIONS INTERNATIONALES

2013-163 MEDIATHEQUE - PROGRAMMATION CULTURELLE

Monsieur MARGNES

Cette délibération donne la programmation et les animations, avec à chaque fois les manifestations, les dates, les intervenants et les coûts.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE Monsieur GUILLEMBET

ACTION SOCIALE - EMPLOI ET INSERTION

2013-164 APPEL A PROJET DE LA PLATEFORME DE GESTION DES FONDS EUROPEENS INTERPLIE - AUTORISATION

Monsieur GUILLEMBET

Rappelle que le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) est un dispositif destiné aux personnes en grandes difficultés d'insertion professionnelle. Il a été créé, il y a deux ans par les huit communes adhérentes.

Une nouvelle association sous le nom : Association pour le Développement des Stratégies d'Insertion (ADSI) a pour objectif de porter le dispositif du PLIE et d'étendre son activité au delà des personnes éligibles à ce dispositif. L'État contraint les différents PLIE à se regrouper pour la gestion du Fond Social Européen (FSE) car ils sont financés à parts égales entre ce fond et les collectivités territoriales (essentiellement les collectivités locales). L'État a souhaité depuis deux ans, regrouper la

gestion de ce FSE. Une plate-forme de gestion de ces fonds a donc été créée à Mérignac, sous la forme d'une association qui regroupe les quatre PLIE de la CUB.

Monsieur GUILLEMBET la préside, Monsieur LABARDIN est vice-président, Monsieur GARRIGOU trésorier et Monsieur GIRY Maire de Nontron, est trésorier adjoint.

Cette plate-forme fait des appels à projets réguliers et jusqu'à présent cela fonctionnait dans le cadre de la convention obtenue avec la Ville. Mais la technocratie européenne oblige à répondre aux appels à projets sur leurs propres projets et surtout d'avoir l'aval du Conseil Municipal.

Le premier est la prise en charge de 2,5 référents qui suivent les personnes en difficulté, financé en grande partie par le FSE.

Les deux autres sont, paradoxalement, sans flux financier car par convention entre la Ville et le PLIE, les salaires versés, par la Ville, des contrats aidés en CDD à des personnes utilisées par le PLIE, servent de contrepartie financière, soit, pour obtenir un euro de FSE, il faut un euro des collectivités.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-165 ATELIERS DE FORMATION "SAVOIRS DE BASE ET TECHNOLOGIQUES" - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PASSEE AVEC L'INSUP TECHNOWEST - AUTORISATION

Monsieur GUILLEMBET

Indique qu'il s'agit à travers cette convention de bâtir un parcours afin de rendre "employable" un certain nombre de personnes qui ne peuvent pas prétendre à l'emploi. Ce sont des formations de base, des formations primaires et des formations à l'approche technologique, internet notamment. Cette démarche politique d'employabilité des personnes en difficulté et de lutte contre l'illettrisme font partie d'autres conventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-166 RELAIS DES SOLIDARITES - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION AVEC LES ASSOCIATIONS ET DENOMINATION - AUTORISATION

Monsieur GUILLEMBET

Annonce que le Relais des Solidarités est terminé et opérationnel depuis le 25 novembre 2013. Le règlement intérieur a été voté à la dernière séance du Conseil. Il s'agit maintenant de proposer aux associations présentes, une convention d'occupation permettant de définir cette modalité.

Deux associations avaient déjà une convention d'objectifs avec la ville. Elles signeront donc un avenant. Les autres auront une convention globale d'occupation du patrimoine municipal.

La deuxième proposition est de baptiser ce Relais du nom de Pierre MAUROY.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Madame CASSOU-SCHOTTE
COHESION SOCIALE ET URBAINE**

2013-167 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE - AFFECTATION DE SUBVENTIONS

Madame CASSOU-SCHOTTE

Rappelle que la convention territoriale globale renouvelée en 2012 avec la CAF a défini trois axes prioritaires, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, pour l'éducation, la précarité, l'insertion et l'égalité des chances, l'habitat, le cadre de vie et l'animation des quartiers.

Ont été retenus des projets qui seront réalisés d'ici la fin de l'année et cofinancés par la Ville et la CAF, soit :

- un projet de parentalité de la maison des jeunes de Chemin Long,
- un spectacle de danse handicap, au centre de loisirs des deux villes,
- la mission locale Technowest et le Prado,
- un projet de comédie musicale au centre social de Beutre,
- un projet "paroles perdues" au Puzzle,
- un projet ESTIA retenu dans le cadre d'une journée conférence car très novateur,
- un atelier parentalité,
- la formation des bénévoles.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE Monsieur RANSON
PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

2013-168 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) - CONSULTATION DU PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UNE STATION SERVICE SISE 243 AVENUE DE LA MARNE PAR LA SOCIETE TOTAL RAFFINAGE MARKETING - AVIS

Monsieur RANSON

Indique qu'il s'agit de la station ELF située avenue de la Marne qui appartient au groupe Total, qu'il ne faut pas confondre avec la station désaffectée. Une enquête publique est demandée pour une restructuration interne de la boutique et des installations de lavage.

Il n'existe pas de risque en matière de site protégé, ni de lien hydraulique, ni de perte dans un cours d'eau à proximité. Le risque incendie est pratiquement inexistant. Seuls des bureaux sont situés à dix-sept mètres, mais l'accès à cette infrastructure est au-delà de la distance réglementaire. Enfin l'exploitant a prévu des extincteurs automatiques sur les zones de distribution.

Une remarque a été faite de la part des voisins lors de l'enquête publique pour le bruit causé par la station de lavage. Un mur antibruit va être érigé sur l'un des côtés de la station afin de donner satisfaction aux voisins.

Il est donc proposer d'émettre un avis favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-169 COMITES D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE - PARTICIPATION

Monsieur RANSON

Indique qu'il a été demandé aux quatre collèges Méridonnais un bilan des actions menées dans les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, puisque est prévue dans le budget une subvention de 4 000 euros qui peut être attribuée.

Il rappelle deux objectifs, notamment la prévention avec les conduites à risque ou addictives et l'éveil du citoyen.

Il y a des écarts dans les bilans donnés par les collèges, notamment en matière d'investissement. Ce n'est pas une grosse distorsion dans le cadre de ces CESC, mais il suffit d'un transport ou d'un hébergement pour que cela augmente les sommes. Il rappelle que les médiateurs dans les collèges participent à ces CESC et souvent ont un rôle dans certaines actions mises en place.

La limite est de 1000 € par collège ou 50 % de la somme investie. On arrive à un total de 2 678 euros soit inférieur au prévisionnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE Madame GASPAR
PETITE ENFANCE

2013-170 PETITE ENFANCE : CONTRAT DE CESSION D'UN SPECTACLE PETITE ENFANCE "FETE DE L'HIVER" - AUTORISATION

Madame GASPAR

Indique que la ville propose d'offrir un spectacle pour les enfants des crèches municipales et associatives : *Fête de l'Hiver*, le samedi 14 décembre à la salle des fêtes de la Glacière. Il est organisé par l'association Oui-Dire sur le thème de la nature et des saisons. Il a été préparé en amont pour sa présentation avec des professionnels. Il fera intervenir les enfants, les familles et les professionnels. Trois représentations sont prévues à cette date afin de pouvoir accueillir les enfants de chaque structure. Le montant s'élève à 2 040,40 euros. Cela comprend la cession du spectacle ainsi que les frais de déplacement et de restauration.

ADOpte A l'UNANIMITE.

DELEGATION DE Monsieur ESTAY
ACHATS ET MARCHES PUBLICS

2013-171 ACHAT ET LIVRAISON DE MATERIELS ELECTRIQUES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-061-01 CONCLU AVEC LA SOCIETE AUSCHITSKY POUR LA FOURNITURE DE FILS ET CABLES ELECTRIQUES

Monsieur ESTAY

Propose de regrouper les dossiers du numéro 171 à 179. Il s'agit d'une série de marchés à bons de commande pour l'achat de matériels électriques destinés à des chantiers communaux ou entreposés dans le magasin de la Ville. Il y a eu une procédure d'appel d'offres et cette commission a attribué ces marchés aux diverses sociétés indiquées.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés.

ADOpte A l'UNANIMITE.

2013-172 ACHAT ET LIVRAISON DE MATERIELS ELECTRIQUES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-061-02 CONCLU AVEC LA SOCIETE AUSCHITSKY POUR LA FOURNITURE D'APPAREILLAGES ELECTRIQUES

ADOpte A l'UNANIMITE.

2013-173 ACHAT ET LIVRAISON DE MATERIELS ELECTRIQUES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-061-03 CONCLU AVEC LA SOCIETE COMPTOIR DU SUD OUEST POUR LA FOURNITURE DE LAMPES ET APPAREILLAGES D'ECLAIRAGE

ADOpte A l'UNANIMITE.

2013-174 ACHAT ET LIVRAISON DE MATERIELS ELECTRIQUES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-061-04 CONCLU AVEC LA SOCIETE AUSCHITSKY POUR LA FOURNITURE DE BALLAST ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

ADOpte A l'UNANIMITE.

2013-175 ACHAT ET LIVRAISON DE MATERIELS ELECTRIQUES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-061-05 CONCLU AVEC LA SOCIETE AUSCHITSKY POUR LA FOURNITURE DE DIVERS ACCESSOIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-176 ACHAT ET LIVRAISON DE MATERIELS ELECTRIQUES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-061-06 CONCLU AVEC LA SOCIETE COMPTOIR DU SUD OUEST POUR LA FOURNITURE DE LANTERNES ET CANDELABRES ET ECLAIRAGE PUBLIC

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-177 ACHAT ET LIVRAISON DE MATERIELS ELECTRIQUES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-061-08 CONCLU AVEC LA SOCIETE COAXEL / REXEL FRANCE POUR LA FOURNITURE DE DIVERS ACCESSOIRES ET ELECTRICITE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-178 ACHAT ET LIVRAISON DE MATERIELS ELECTRIQUES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-061-09 CONCLU AVEC LA SOCIETE AUSCHITSKY POUR LA FOURNITURE DE GENIE CLIMATIQUE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-179 ACHAT ET LIVRAISON DE MATERIELS ELECTRIQUES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-061-10 CONCLU AVEC LA SOCIETE AUSCHITSKY POUR LA FOURNITURE DE CONDUITS D'ELECTRICITE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-180 FOURNITURE DE LIVRES, PARTITIONS, DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LA MEDIATHEQUE- APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-035-01, MARCHE CONCLU AVEC LA LIBRAIRIE MOLLAT POUR L'ACQUISITION DU FONDS LITTERATURE GENERALE ADULTE

Monsieur ESTAY

Propose de regrouper les dossiers du numéro 180 à 186. Il s'agit de marchés à bons de commande pour l'achat de livres et de documents sonores pour divers publics, jeunes, personnes âgées ou handicapées etc. de la médiathèque. C'est la même procédure d'appel d'offres, pour la fourniture de ces documents.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces contrats.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-181 FOURNITURE DE LIVRES, PARTITIONS, DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LA MEDIATHEQUE - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-035-02, MARCHE CONCLU AVEC LA LIBRAIRIE MOLLAT POUR L'ACQUISITION DU FONDS DE DOCUMENTAIRES ADULTE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-182 FOURNITURE DE LIVRES, PARTITIONS, DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LA MEDIATHEQUE- APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-035-03, MARCHE CONCLU AVEC LA LIBRAIRIE BD

FUGUE POUR L'ACQUISITION DU FONDS BANDES DESSINEES ADULTE ET JEUNESSE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-183 FOURNITURE DE LIVRES, PARTITIONS, DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LA MEDIATHEQUE - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-035-04, MARCHE CONCLU AVEC LA LIBRAIRIE COMPTINES POUR L'ACQUISITION DU FONDS DE LITTERATURE GENERALE JEUNESSE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-184 FOURNITURE DE LIVRES, PARTITIONS, DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LA MEDIATHEQUE - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-035-05, MARCHE CONCLU AVEC LA LIBRAIRIE MOLLAT POUR L'ACQUISITION DU FONDS DE DOCUMENTAIRES JEUNESSE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-185 FOURNITURE DE LIVRES, PARTITIONS, DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LA MEDIATHEQUE- APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-035-06, MARCHE CONCLU AVEC LA LIBRAIRIE BOOKIN DIFFUSION POUR L'ACQUISITION DU FONDS DE LIVRES EN GROS CARACTERES

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-186 FOURNITURE DE LIVRES, PARTITIONS, DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LA MEDIATHEQUE - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-035-07, MARCHE CONCLU AVEC LA LIBRAIRIE ABRAKADABRA POUR L'ACQUISITION DU FONDS DE LIVRES EN LANGUE ORIGINALE ADULTE ET JEUNESSE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-187 MISE EN PLACE D'UNE MICRO SIGNALISATION - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-060 CONCLU AVEC LA SOCIETE GIROD MEDIAS

Monsieur ESTAY

Indique qu'il s'agit de la mise en place de la micro signalisation. La commission d'appel d'offres a attribué ce marché à la société GIROD MEDIAS, qui propose des prix nettement en dessous que ceux pratiqués par l'ancien titulaire.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-188 PRESTATIONS D'ASSURANCE- APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-058-01 CONCLU AVEC LE CABINET PNAS / AREAS POUR LA RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES

Monsieur ESTAY

Propose de regrouper les contrats du numéro 188 à 192. Il s'agit d'attribuer les contrats d'assurances à diverses sociétés pour les assurances de la Ville : responsabilité civile, flotte automobile, protection

juridique des agents, deux contrats de protection sur les risques d'exposition et pour les instruments de musique.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces contrats.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-189 PRESTATIONS D'ASSURANCE - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-058-02 CONCLU AVEC LE CABINET GRAS SAVOYE / SMACL POUR LA FLOTTE AUTOMOBILE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-190 PRESTATIONS D'ASSURANCE - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-058-03 CONCLU AVEC LE CABINET SARRE ET MOSELLE / COMPAGNIE CFDP POUR LA PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-191 PRESTATIONS D'ASSURANCE - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-058-05 CONCLU AVEC LE CABINET SARRE ET MOSELLE / HISCOX POUR LE "TOUS RISQUES EXPOSITIONS"

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-192 PRESTATIONS D'ASSURANCE- APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-058-06 CONCLU AVEC LE CABINET SARRE ET MOSELLE / HISCOX POUR LE "TOUS RISQUES INSTRUMENTS DE MUSIQUE"

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-193 ORGANISATION DE TRANSPORTS - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2010-018 - LOT 1 TRANSPORTS ORGANISES POUR LES CENTRES DE LOISIRS CONCLU AVEC LA SOCIETE KEOLIS - AVENANT N°1 DE PROLONGATION

Monsieur ESTAY

Propose de regrouper les dossiers du numéro 193 à 197 qui traitent du même sujet. Ce sont des marchés à bons de commande existants en matière de transport. Il est proposé à la commission d'appel d'offres de prolonger les délais qui expirent le 31 décembre 2013. Les transports concernent essentiellement ceux des enfants pour les écoles et les centres de loisirs. Nous avons proposé de prolonger ces marchés jusqu'à l'été 2014. Compte tenu que le fonctionnement sera certainement modifié substantiellement à la rentrée prochaine et qu'on ne connaît pas la nouvelle organisation.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces cinq avenants.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-194 ORGANISATION DE TRANSPORTS - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2010-018 - AVENANT 1 DE PROLONGATION AU LOT 2 TRANSPORTS ORGANISES POUR LES ACTIVITES DU SERVICE DES EDUCATEURS SPORTIFS MUNICIPAUX CONCLU AVEC LA SOCIETE PULLMANS D'AQUITAINE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-195 ORGANISATION DE TRANSPORTS - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2010-018 - AVENANT 1 DE PROLONGATION AU LOT 3 TRANSPORTS ORGANISES POUR LES

ACTIVITES DU STADE NAUTIQUE CONCLU AVEC LA SOCIETE PULLMANS D'AQUITAINE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-196 ORGANISATION DE TRANSPORTS - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2010-018 - AVENANT 1 DE PROLONGATION AU LOT 4 TRANSPORTS ORGANISES POUR LES ACTIVITES DE L'USEP CONCLU AVEC LA SOCIETE PULLMANS D'AQUITAINE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-197 ORGANISATION DE TRANSPORTS- APPEL D'OFFRES OUVERT N°2010-018 - AVENANT 1 DE PROLONGATION AU LOT 5 TRANSPORTS ORGANISES POUR DIVERSES STRUCTURES CONCLU AVEC LA SOCIETE PULLMANS D'AQUITAINE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-198 REHABILITATION DU CHATEAU DU BURCK - APPEL D'OFFRES RESTREINT N°2011-007- AVENANT 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE CONCLU AVEC LE GROUPEMENT CONJOINT SERGE ANDRIEUX LACLAVETINE INGEROP INGENIERIE ET CONSEIL

Monsieur ESTAY

Indique qu'il s'agit du Château du Burck et du marché avec l'architecte. La procédure d'évolution des travaux est en cours. Il s'agit de faire un avenant à ce contrat qui en fait consiste à fixer le montant définitif de son engagement en matière de travaux et de fixer les taux de tolérances, si les évolutions ne correspondent pas au montant estimé.

Cet avenant a été attribué par la commission et il est proposé à Monsieur le Maire de le signer.

Monsieur MILLET

Demande au sujet de la rénovation du Château du Burck, si la tour va être maintenue ou détruite.

Monsieur le Maire

Lui répond qu'elle sera détruite.

Monsieur MILLET

Pense que cette décision demande une réflexion supplémentaire car elle représente pour ses habitants une identification de ce quartier à laquelle ils sont attachés. Il souhaite que cette question soit reconsidérée, car la destruction de cette tour va à l'encontre de la préservation du patrimoine.

Madame LEAO

Explique que les travaux ont été prévus ainsi dès le départ, dus au fait que cette tour serait au centre de la cour du Centre de loisirs. Cela représenterait un énorme travail de sécurisation et un coût important. Même si ce fut difficile au début, les habitants ont été entendus, et ont compris.

Madame CASSOU-SCHOTTE

Confirme l'intérêt porté aux habitants pour la conservation de cette tour en concertation avec l'architecte afin de voir s'il n'était pas possible de la garder. Les études ont démontré que c'était impossible. Il était très difficile de composer avec la tour dans cet espace de loisirs.

Monsieur MILLET

Indique qu'en l'état actuel de sa connaissance du dossier, il émet les plus extrêmes réserves sur la destruction de la partie de ce bâtiment qui appartient au patrimoine de Mérignac. C'est un sujet sur lequel les Mérignacais ont une grande sensibilité. Beaucoup déplorent aujourd'hui l'enfouissement de la Vieille Église au milieu de ces immeubles. Il reste à Mérignac très peu d'éléments du patrimoine. D'où les plus extrêmes réserves. Il demande à Monsieur le Maire d'avoir une information la plus complète afin de se ranger, peut-être à cet avis, pour des raisons techniques incontournables. Mais quand il observe la place qui existe autour du Château du Burck, on peut construire aussi bien sur l'Est que sur le Sud et probablement sur le Nord du bâtiment. Il y a de l'espace.

Autant une tour ne peut pas se déplacer, cependant cela reste possible pour une cour.

Pour le moment c'est donc une abstention dans l'attente d'avoir des informations complètes afin de que le patrimoine puisse être préservé car il n'y en pas plus tant que ça sur notre commune.

Monsieur le Maire

Indique que c'est entendu, les plans seront remis à Monsieur MILLET avec les raisons pour lesquelles, l'âme meurtrie, il est proposé de ne pas maintenir cette tour.

Mais il est d'accord pour donner une suite à cette demande.

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTIONS : Groupe "Agir pour Mérignac" Union UMP/UDI/GE/DLR et Apparentés – Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac" - Fabien ROTHE - Groupe "Mouvement Démocrate"

2013-199 RELAIS DES SOLIDARITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2012-030 - AVENANT N°1 AU LOT 1 CONCLU AVEC LA SOCIETE MOTER**Monsieur ESTAY**

Propose de regrouper les dossiers de 199 à 206 qui portent sur le Relais de Solidarités. Les travaux sont terminés et il va entrer en fonctionnement. C'est une série d'avenants de fin de chantier, sur les différents lots, dus à des modifications liées à des raisons techniques ou des demandes d'adaptation pour utiliser cette nouvelle installation.

La commission d'appel d'offres a attribué les avenants pour ces différents lots concernés.

Les marchés initiaux étaient de 1 313 000 € Le montant des avenants est de 41 000 € Soit une augmentation de 3,16 %. Le montant total du marché devient ainsi 1 355 000 €

Il est proposé à Monsieur le Maire de signer ces huit avenants.

ADOPTE A L'UNANIMITE.**2013-200 RELAIS DES SOLIDARITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2012-030 - AVENANT N°1 AU LOT 2 FONDATIONS GROS OEUVRE CONCLU AVEC LA SOCIETE SMS****ADOPTE A L'UNANIMITE.****2013-201 RELAIS DES SOLIDARITES -APPEL D'OFFRES OUVERT N°2012-030 - AVENANT N°1 AU LOT 5 SERRURERIE CONCLU AVEC LA SOCIETE CLAUDE GES****ADOPTE A L'UNANIMITE.****2013-202 RELAIS DES SOLIDARITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2012-030 - AVENANT N°1 AU LOT 7 MENUISERIES INTERIEURES CONCLU AVEC LA SOCIETE LATORRE**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-203 RELAIS DES SOLIDARITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2012-030 - AVENANT N°1 AU LOT 8 PLATRERIE FAUX PLAFONDS CONCLU AVEC LA SOCIETE SMDCM

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-204 RELAIS DES SOLIDARITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2012-030 - AVENANT N°1 AU LOT 10 PEINTURE CONCLU AVEC LA SOCIETE LARREY

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-205 RELAIS DES SOLIDARITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2012-030 - AVENANT N°1 AU LOT 11 ELECTRICITE COURANT FORT/COURANT FAIBLE CONCLU AVEC LA SOCIETE SERE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-206 RELAIS DES SOLIDARITES- APPEL D'OFFRES OUVERT N°2012-030 - AVENANT N°1 AU LOT 4.1 COUVERTURE ETANCHEITE CONCLU AVEC LA SOCIETE SOPREMA

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-207 SERVICE DE TELEPHONIE FILAIRE, DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES, D'INTERCONNEXION DE SITES ET D'ACCES A INTERNET - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2011-022 - AVENANT 1 AU LOT 3 POUR DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES CONCLU AVEC LA SOCIETE ORANGE

Monsieur ESTAY

Indique qu'il s'agit d'un changement de nom pour Orange et France Télécom. Ils deviennent la Société Orange. Les règlements devront donc se faire au nom de cette société.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-208 TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-022 - AVENANT N°1 CONCLU AVEC LA SOCIETE MOTER

Monsieur ESTAY

Indique que ce dernier dossier concerne les travaux de voirie effectués par la société MOTER. C'est simplement le rajout d'un article qui permet à chaque commande de préciser les délais.

Il est proposé d'ajouter l'article 1.8 afin de fixer les délais d'exécution et de faciliter ainsi les relations avec l'entreprise.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur ANZIANI
FINANCES ET INNOVATION**

2013-209 DEVELOPPEMENT DU PARC TECHNOLOGIQUE BORDEAUX AEROPARC - PROTOCOLE AVEC LE GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT, LA

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, LE CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE ET
LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE : AUTORISATION**

Monsieur ANZIANI

Indique qu'il s'agit d'un événement important qui mérite des commentaires. Il est proposé d'approuver un protocole conclu entre Dassault Aviation, la GMD qui gère le patrimoine immobilier de la famille Dassault, la région, le département, la CUB et la Ville de Mérignac.

Ce protocole affiche très clairement les ambitions partagées, de cette entreprise industrielle et des collectivités territoriales pour faire de toute cette zone de l'Aéroparc une zone majeure d'emploi et d'innovation.

D'une part un acte est conclu entre la CUB et la GMD afin de détourner la route départementale 213 existante à l'horizon 2017. Cette déviation est utile, car elle permettra aux entreprises Dassault de pouvoir construire de nouveaux hangars, si les commandes le permettent. Cet excellent signal indique que ces entreprises souhaitent rester à Mérignac. C'est une très bonne nouvelle pour la Ville, la CUB et la région.

Dans un autre document contractuel qui n'est pas cité dans cette délibération, il est indiqué qu'une partie des territoires située en face de Dassault sera cédée à Thalès qui regroupe ses deux entreprises dans un même lieu. C'est une configuration rare. D'un côté, un Dassault consolidé et de l'autre s'installera Thalès une entreprise innovante.

Cela créera tout autour un réseau de sous-traitants. C'est donc une très bonne nouvelle pour notre commune avec ce protocole qui s'insère dans un cadre général.

Monsieur Gonzalez

Indique que sur l'ensemble de ce dossier il est d'accord. Cependant il souhaite savoir, pour la nouvelle route qui sera déviée des Girondins vers le rond-point du Haillan et de Dassault et qui actuellement aboutit en face de chez Volkswagen, si elle s'achèvera sur la rocade.

Il espère que cette route sera faite avant les travaux, car pour aller à Martignas on met trente minutes au lieu de six habituellement.

Il précise que si cette route ne débouche pas sur le rond-point de Volkswagen, cela sera la catastrophe. Il faut quinze minutes entre Volkswagen et la rocade.

Il insiste sur le fait qu'on ne va pas rajouter de la circulation.

Monsieur le Maire

Répond que cette route se fera avant les travaux de Thalès et n'aboutira pas directement sur la rocade, avec une prise en compte des transports en commun, à la demande légitime des syndicats et des représentants du personnel.

Il fait un point sur le colloque IRIS qui vient de se dérouler au Pin Galant. Il souligne la chance d'avoir reçu en réunion la présence des deux parlementaires avec la haute direction des établissements Dassault dont Monsieur Éric TRAPPIER le PDG. Ils ont fait part de leurs projets pour la Ville de Mérignac avec Alain ANZIANI, qui a négocié au nom de la CUB.

Cela a permis, surtout, de parler de l'activité du Groupe Dassault à Mérignac qui a besoin de terrains. La route qui va être construite permettra d'en dégager. La partie au nord de cette route va accueillir Thalès. Et un agrandissement de Dassault est prévu sur le terrain contigu de son site actuel. Ils ont besoin de ce terrain pour des projets importants, notamment liés au Falcon 7X.

A l'occasion de ce colloque, ils ont posé la question du conservatoire de l'air et de l'espace.

Monsieur TRAPPIER avait déjà indiqué qu'il s'agit de la collection, des avions Dassault, insérée à la base 106. Il était d'accord pour que l'entreprise participe à la relocalisation et la reconstruction d'un musée. Alain ROUSSET a indiqué que le Conseil Régional pourrait mettre un million d'euros, plus un million d'euros des fonds du FEDER. C'est intéressant car au moment où les collectivités ont des difficultés, on sent une vraie volonté de présenter les avions Dassault en libre accès à la population qui s'intéresse à l'aviation.

La pérennisation de ces usines se trouve renforcée par les prévisions actuelles du groupe. Le Président Directeur Général de Dassault a parlé également des espoirs de la vente d'avions Rafale à l'Inde. C'est un dossier qui suit son chemin avec une grande lenteur, mais le cap est bon. C'est une réunion extrêmement positive qui n'aurait pas eu lieu sans ce colloque.

Monsieur MILLET

Félicite ces perspectives. En effet, ce qui est bon pour Dassault et l'Aéroparc est bon pour Mérignac et la métropole.

Il précise qu'ils ont eu l'occasion, ici même comme à la CUB, de voter de manière unanime pour soutenir ce colloque. Cela permet ces rencontres. C'est très utile et cela va dans le bon sens.

Depuis le départ, il existe une union sacrée sur ces dossiers. Il a eu le plaisir, à l'époque, d'être interrogé sur ce qui n'était même pas une esquisse, juste une direction au sujet de l'Aéroparc avec son soutien depuis le départ. Son groupe ne va pas flancher en chemin. Il sait que sur ces questions, l'union des élus mérignacais est très importante et pas seulement pour Mérignac. Il est très attaché au développement aéronautique et industriel sur notre territoire.

Monsieur le Maire

Souligne qu'effectivement c'est un combat collectif qui doit être mené.

Monsieur CHAUSSET

Indique qu'il n'entre pas dans le contenu de la production. Il se réjouit pour les perspectives d'emploi de l'Aéroparc soutenu par son groupe depuis son début.

Un point de vigilance, sur lequel il est intervenu auprès de la CUB est celui de la problématique environnementale dans son ensemble pour ces deux entreprises.

Thalès représente 2 400 salariés qui vont arriver avec 1 700 places de parking. D'où des problèmes de mobilité très importants. Sans polémique, ici ou ailleurs, il faut traiter cette difficulté. C'est pour cela que la CUB a mis en place un management en mode projet pour que tous les services travaillent de concert afin d'éviter le cloisonnement que l'on peut voir de façon naturelle.

Il faut une exigence et une vigilance très importante. Travailler très en amont sur ce dossier avec les partenaires sociaux, les salariés et les entreprises du secteur afin de mettre en place un plan de déplacement pour le couloir de bus, les dessertes cyclables de mobilité et les parkings sécurisés.

Il est nécessaire de faire une grande enquête à la hauteur de l'enjeu car plusieurs milliers de personnes vont se concentrer avec le risque de voir apparaître des difficultés de gestion.

En effet, même s'ils construisent des avions, ils ne pourront pas en prendre pour regagner leur domicile.

L'autre volonté, est de faire en sorte que ce site qui devient majeur dans son domaine de l'aéronautique, soit aussi une vitrine en matière d'environnement, de construction de bâtiments et d'énergie. Sur le site de Thalès, ils vendent beaucoup de leur technologie.

Il demande donc que l'Aéroparc soit une vitrine dans la conception. Sur le site de Siemens à Londres, ils ont mis en exergue toute leur technologie. Il faut qu'avec ces deux entreprises qui seront face à face et qui sont sœurs, vu que les capitaux de l'une participent aux capitaux de l'autre. On a l'occasion d'être extrêmement pointu dans ce domaine et de faire un ensemble exemplaire vu que l'on part de terrains vierges, avec aussi des zones humides.

Il demande de faire de cette opération, dans tous les sens du terme, une vitrine nationale ou internationale sur ces domaines-là.

Monsieur le Maire

Précise que cette opération de respect de l'environnement a déjà commencé. L'avenue de Thalès ne s'est pas faite comme ça. Les services de la CUB ont fait un énorme travail, de respect de reconstitution des zones humides. Gros travail qui semblait freiner les choses, mais qui n'est que l'application stricte du vote des élus du peuple.

Pour les déplacements, Une voie de bus est prévue. Il a reçu une lettre cosignée de toutes les organisations syndicales demandant la prise en compte de ces exigences pour le déplacement du personnel.

Quant à Siemens, il pense que Thalès n'est pas inférieure à elle en matière d'exigence pour ses propres usines.

Pour en avoir discuté avec eux, les dirigeants de Thalès souhaitent cette exigence autant que la Ville. Il faut être vigilant mais ce sont des personnes hautement responsables et aussi imprégnées que nous, pour ces questions fondamentales.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-210 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL DE MERIGNAC

Monsieur ANZIANI

Indique qu'au début du mandat, a été votée une indemnité en faveur du receveur municipal pour son travail dans le cadre de ses fonctions qui l'amène aussi à conseiller la commune. Dans toutes les communes de France est allouée une indemnité.

A ce jour, il y a un changement de receveur municipal d'où cette demande de délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-211 BUDGET PRINCIPAL VILLE - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur ANZIANI

Indique que c'est une délibération classique de toutes les créances que nous ne pouvons pas recouvrer car le débiteur est décédé ou parti sans laisser d'adresse. La proposition faite par la trésorerie est de 888,41 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-212 BUDGET PRINCIPAL VILLE - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur ANZIANI

Explique que c'est une décision modificative simple avec deux parties.

La première consiste à constater que nous avons rentré 71 551 euros, essentiellement avec une participation de la CAF. Cette somme entre d'un côté et sort de l'autre pour les associations concernées par convention avec la CAF et la Ville.

La deuxième partie, tire les conséquences du fait qu'on a reprofilé le Conservatoire, dont certaines parties vont entrer en œuvre, pour coûter moins cher de 1 877 150 € Cette somme va être redéployée aux bénéficiaires d'autres opérations telles que la plaine des sports de Beutre, la réhabilitation du Château du Burck ou des travaux récurrents comme l'entretien.

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre : Groupe "Agir pour Mérignac" Union UMP/UDI/GE/DLR et Apparentés - Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac" - Fabien ROTHE - Groupe "Mouvement Démocrate"

2013-213 BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur ANZIANI

Propose de regrouper les dossiers 213 et 214 qui sont deux décisions modificatives afin de corriger, pour le premier, une erreur matérielle dans le budget des pompes funèbres de 196,43 € Le deuxième

est pour constater que nous avons fait des achats supplémentaires de repas auprès du SIVU pour un montant de 13 000 €. On équilibre en recettes d'un côté car il y a eu plus de repas vendus à hauteur de 3000 € plus une subvention complémentaire de 10 000 €

Monsieur MILLET

Explique que dès l'instant où il vote contre le budget, par principe les décisions qui s'y rapportent subissent le même vote. Il considère le budget dans sa globalité.

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre : Groupe "Agir pour Mérignac" Union UMP/UDI/GE/DLR et Apparentés - Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac" - Fabien ROTHE - Groupe "Mouvement Démocrate"

2013-214 BUDGET ANNEXE RESTAURANT ENTREPRISE-DECISION MODIFICATIVE N°1

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre : Groupe "Agir pour Mérignac" Union UMP/UDI/GE/DLR et Apparentés - Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac" - Fabien ROTHE - Groupe "Mouvement Démocrate"

2013-215 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Monsieur le Maire

Indique que c'est une étape obligatoire par la loi d'orientation du 6 février 1992. Elle a la particularité, comme à chaque fois en fin de mandat, d'être réalisée par une équipe municipale différente de celle qui assurera l'essentiel de l'exécution du budget correspondant. C'est le paradoxe. Cette situation est incontournable où depuis 2001 nous avons fait le choix de voter le budget primitif avant le début de l'exercice budgétaire, en décembre, afin d'assurer la continuité des programmes en cours et d'engager sans retard les projets d'avenir.

Conformément au règlement intérieur de notre Conseil Municipal, est transmis pour préparer ce débat, un rapport sur le contexte économique et financier national et sur les principales mesures du projet du mode de financement des collectivités territoriales et sur les orientations municipales.

Avant de laisser Alain ANZIANI Adjoint aux finances, le soin de détailler ces différents points.

Il revient sur les engagements pris au début de ce mandat, à savoir la poursuite des efforts d'équipement dans le cadre d'une situation financière saine.

Il explique que le rapport de la CRC vient de le valider de façon irréfutable et de la meilleure des manières.

Il revient sur quatre points :

- 1- L'effort d'équipement. Le conseil a voté en mars 2009 un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) évalué à un peu plus de 75 millions d'euros. Sur la durée du mandat nous avons réalisé plus de 80 millions d'euros. C'est plus en six ans, que sur le précédent mandat en sept ans.

Ainsi, cela permet, en 2014, de terminer les derniers projets prévus avec les travaux du centre social de Beaudésert, la restructuration des jardins du Burck et le réaménagement des crèches : la Maison de Pierre et de Pomme d'Api. De lancer comme prévu le nouveau stade nautique. Certes, les taux de réalisations apparaissent inégaux voir insuffisants. Ne serait-il pas juste de les examiner au regard des engagements pris sur la durée du mandat compte tenu des aléas inhérents à toute réalisation. D'où les propos avec Alain ANZIANI qui parlait des délais de procédures, des préalables fonciers et des appels d'offres qui peuvent se révéler infructueux.

- 2- La maîtrise des charges de fonctionnement a été la clé qui nous a permis de prévenir les effets ciseaux auxquels sont confrontées certaines collectivités territoriales. Elle est le fruit d'une gestion rigoureuse, de la masse salariale. Elle est constatée par la CRC.

- 3- Le désendettement de la Ville, se concrétise avec un encours quasi nul de la dette et en diminution. Il est trois fois inférieur aux villes de la même strate. Avec la capacité d'un désendettement inférieur à trois ans alors que le seuil d'alerte est de huit à dix ans. Et par un autofinancement en forte progression sur la période de plus de 140 %.
- 4- La stabilité fiscale. L'engagement d'un maintien des taux avait été pris pour la durée du mandat après la hausse en 2009. Ce sera la seule sur les dix dernières années.
L'excellente situation financière de la Ville ne doit pas nous conduire à minimiser l'impact de la nécessaire contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. C'est effectivement un effort très conséquent qui sera demandé aux collectivités. Il s'ajoute à ceux déjà consentis ces dernières années. Réduisant par la même les marges de manœuvres pour l'avenir.

La conclusion de cet exposé est peu différente des présentations précédentes, mais il voulait rappeler ces quelques principes de base.

Monsieur ANZIANI

Nous sommes dans une situation nationale difficile et depuis de nombreuses années. Le meilleur indicateur de cette difficulté durable est le montant de l'endettement de la France : 1 900 milliards, cela veut dire que la totalité des richesses de ce pays sur un an, serait nécessaire pour rembourser immédiatement la dette.

Pour prendre un autre indicateur, le premier budget de la France n'est pas le budget scolaire ou militaire, c'est le remboursement des intérêts de la dette.

On voit dans quelle situation nous sommes et face à elle, il n'y a pas d'autres solutions, le temps a même trop tardé, que d'effectuer le redressement des comptes publics. Le gouvernement s'y est employé avec force, c'est évidemment une politique qui ne peut pas être populaire, mais qui est courageuse.

Dans cette politique, le gouvernement, comme ceux précédents mais qui n'avaient pas attaqué la dette à sa racine, va demander à chacun de contribuer. Il va solliciter les collectivités territoriales pour participer aux comptes publics. Elle nous paraîtra toujours trop importante.

En réalité elle est de 1,5 milliards cette année. C'est une somme conséquente, il faut la comparer aux 100 milliards de transferts de l'État vers les collectivités territoriales. Tous les ans ce montant est soit par voie de dotations, soit par exonérations fiscales transférées aux collectivités. Ce n'est pas si simple vu que ces 1,5 milliards sont répartis entre les collectivités et que cela peut peser plus sur certaines que sur d'autres.

La Ville rentre dans ces orientations budgétaires avec des dotations de l'État qui vont être réduites.

La deuxième question qui se pose et de savoir si l'on veut un pays gouverné par l'égalité des territoires ou est-ce qu'on les laisse aller chacun à son rythme et même en concurrence entre eux.

Le choix est d'aider les territoires pour qu'ils soient solidaires entre eux. Cela s'appelle la péréquation horizontale, chacun est appelé à y participer, la CUB pour les autres territoires, et chaque commune à l'intérieur de la CUB.

Pour la Ville, cette année la somme non négligeable, s'élève à 275 000 euros en moins dans le budget, contre 175 000 euros l'année dernière. Là aussi il faut avoir une vision globale, même si l'on doit défendre les intérêts de notre commune.

A partir de cette situation, comment peut-on gérer cela ? Monsieur ANZIANI pense que c'est un bon choix, sous l'autorité du Maire, d'avoir maîtrisé les frais de fonctionnement.

Ce n'est pas une décision facile car spontanément ces frais augmentent, sans même embaucher une personne. La masse des rémunérations, c'est 60 % du budget de fonctionnement. Elle augmente par le glissement vieillesse technicité et les différentes indexations des rémunérations.

De la même façon, les prix augmentent.

Malgré cela, la Ville a réduit les charges générales, hors, les dépenses de personnels de 1,7 %.

Cette maîtrise est difficile car il y a un choix politique qui est celui des rythmes scolaires. Comme le retrace le rapport, cela va impacter les frais de fonctionnement. Ici c'est un choix concernant les souhaits pour les enfants. Dans tous les cas cela va représenter une certaine somme qu'il faut mettre

dans le compte de fonctionnement à partir de l'année prochaine, même si l'on recevoit une aide de la part de l'État de cinquante euros par année scolaire et une de la CAF pour les activités périscolaires.

Un autre choix difficile pour les frais de fonctionnement est de ne pas pénaliser les associations. La CRC note que la commune a maintenu les subventions auprès des associations depuis plusieurs années. La Ville est nettement au dessus de la strate moyenne. Donc, si on les maintient, c'est parce qu'on pense que sans les associations il n'y a pas de bénévoles et sans eux, soit on abandonne les services, soit ça coûte encore plus cher. Il faut les remercier financièrement en conservant le montant des subventions.

Le deuxième axe, est qu'on a toujours eu une politique d'investissement forte, avec 13 millions pour l'année prochaine. Monsieur ANZIANI indique d'ailleurs, que la Ville a eu deux années avec un taux de réalisation faible. Cela se comprend, en 2008, étaient prévus 13,3 millions pour les travaux du gymnase de Bourran, du tramway, de l'hôtel de Ville. L'ensemble, de ces travaux, n'a pas été réalisé dans l'année mais par la suite. Et en 2012, il avait été prévu 15,3 millions d'investissement, mais là la Ville a eu cette sage décision de reconfigurer le Conservatoire cela a fait six millions en moins, d'où cette vision de réalisation moindre mais dans l'intérêt de la Ville.

Donc pour l'année 2014 sont proposées deux voies.

- 1- Terminer le PPI 2009-2014, soit finir de réhabiliter la Maison Carrée, réaliser le centre social de Beaudésert, finir les aménagements du tramway, le Château du Burck ou encore les deux crèches Pomme d'Api et la Maison de Pierre.
- 2- Les investissements seront pour les équipements municipaux.
Les bâtiments municipaux : Pont de Madame, la Glacière, Berthelot, seront rénovés et modernisés. Ce sont des ressources pour un meilleur fonctionnement et une vie plus agréable et efficace pour tous ceux qui les fréquentent.
- 3- Les ressources : avec moins de dotations de l'État, entre la DGF et l'allocation compensatrice, soit 683 000 euros en moins cette année. La Ville a heureusement une stabilité des dotations de la CUB, alors qu'elle est impactée aussi. Elle maintient ses dotations par rapport aux autres années. La ville pourrait avoir de meilleures entrées en droit de mutation. Mais il faut avoir la prudence de dire que ce n'est pas acquis, pour la raison simple que le Conseil Général va augmenter d'un peu moins d'un point ses taux des droits de mutation de la part départementale. On ne sait pas si ce point supplémentaire va effrayer les ventes. Il ne faut donc pas surévaluer le montant attendu de ces droits alors que l'on sait, aujourd'hui, que les transactions financières ont un bon rythme.

La Ville complètera ses ressources par l'emprunt. La prévision est de sept millions d'euros. La situation est telle que la Ville n'a pas de difficultés, aujourd'hui, pour obtenir des emprunts à de bons taux. Comme la CRC demande de faire un zoom, Monsieur ANZIANI indique que la Ville a un encours de 21 millions d'euros. Il précise pour Monsieur COEURDEROY qui est très vigilant quant à sa répartition, que l'encours, c'est 60 % à taux fixe et c'est 40 % à taux variable, avec ce paradoxe, que la sagesse du taux fixe nous coûte plus cher, il est à 3,91 % alors que le taux variable est à 1,97 %. Ces ressources vont permettre à la Ville de respecter les engagements pris. Cela permet, cette année, de maintenir la stabilité des trois taux des taxes de fiscalités locales directes.

Monsieur le Maire

Souligne que dans l'exposé de Monsieur ANZIANI sont indiqués de nombreux éléments. Il a terminé par le débat sur la dette, demandé par la CRC.

Le débat est donc ouvert.

Monsieur MILLET

Indique que le mode de débats qui a eu lieu sur la CRC qui se termine par les discours auxquels on ne peut pas répondre pour certains, qui sont emprunts de certaines inexactitudes, pour ne pas dire plus, est extrêmement désagréable.

Néanmoins, on peut revenir au débat. Il indique qu'en ce qui concerne l'Adjoint aux finances, il nous endort. Quand on l'écoute, on a l'impression de prendre une verveine. Un peu de lyrisme, un peu d'effets de manches, une gravité un peu forcée. Il souligne que si celui-ci souhaitait nous endormir, c'est raté. Il y a des choses qu'on ne peut pas laisser passer. Qu'il parle de politique d'investissement forte, d'ailleurs, celui-ci cite au passage des chiffres du budget prévisionnel 2012 qui étaient inférieurs à ceux promis soit vingt-deux millions d'euros contre huit millions d'euros réalisés.

Il a aussi parlé de fiscalité, là encore il nous endort. Il explique que Monsieur ANZIANI mélange un peu les bases, les taux. Comme si la municipalité et le secteur financier qu'il dirige étaient exemptés de tout reproche de la feuille d'impôt. De plus, ce n'est pas la première fois qu'il fait ce numéro.

Alors son groupe a travaillé en prélevant plusieurs dizaines de feuilles d'impôt, "des vraies" de Mérignacais, d'une série d'années de 2001 à 2013. Il a pris des conditions pour lesquelles rien n'avait changé, même situation familiale, aucune modification en matière d'urbanisme, de surface de maison,. Toute chose étant égale par ailleurs.

Le résultat n'est pas le même que les chiffres annoncés. Quand vous demandez aux Mérignacais de payer leurs impôts, ils ne payent pas des pourcentages mais des euros. Toutes les analyses sont concordantes à la décimale près, car les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Les bases bougent dans un sens, les taux aussi. A partir de ce moment-là, on n'a aucune distorsion. On remarque que depuis que l'Adjoint aux finances est assis sur ce siège, soit depuis 2008, la feuille d'impôt augmentait de 15, 1 %. Pendant ce temps-là, l'indice des prix à la consommation de l'INSEE, l'inflation progressait de 6.29 %.

C'est précis, soit un rythme de deux à trois fois supérieur à celui de l'inflation.

L'Adjoint aux finances peut dire que pour les bases, ce n'est pas lui. Sauf qu'il a toute la liberté de les moduler. C'est à dire que s'il décide d'avoir un taux d'imposition stable alors l'imposition va augmenter. Mais s'il décide de prendre l'engagement de stabiliser les impôts en euros constants, il peut le faire, car il suffit simplement de moduler les taux pour aller à l'encontre de l'effet base.

C'est pourquoi il nous assène sa phrase définitive qui fait référence où il voulait jouer le catastrophisme : « à Mérignac nous devons subir une baisse dans la croissance de nos recettes ». La catastrophe ! Au lieu d'avoir une pente très ascendante, elle est juste ascendante. Cela reste toujours une croissance.

En fait, on a la possibilité, par la progression des bases, de ne pas imposer aux Mérignacais le rythme de fiscalité qu'il leur impose tout au long de ce mandat. Alors quand, dans un document il déclare : « nous avons augmenté de 5 % les taux », il dit vrai. Mais il est responsable du montant de la feuille d'impôt. Alors il peut dire : « oui, mais vous avez pris des feuilles d'impôt, attention, il y a une part communale, régionale et départementale ».

Il précise qu'il a bien regardé, dans le détail, pour tout cet échantillon. Ont bien été augmentés, de 2,5 à 3 fois le rythme de l'inflation, les impôts des Mérignacais et c'est incontestable.

Tout ce qu'il dit est vrai pour l'échantillon communal.

Sur le plan général, il fait observer à Monsieur ANZIANI qu'il a un flou. En effet, il a écrit que pendant les dix dernières années, il a augmenté qu'une fois le taux de fiscalité locale de 5 %, mais il oublie le reste. Il écrit aussi que lors du prochain mandat il propose un objectif de fiscalité "zéro". Mais ce ne sont que des mots. Cela ne veut rien dire en réalité : zéro impôt ? Certainement pas. C'est le total de la feuille d'impôt ? Ce sont les taux ? En fait on n'en sait rien. Ce sont des mots, des effets de manche, de la fumée, soit rien du tout. Et c'est se moquer des Mérignacais que de laisser entendre que les taux n'ont augmenté que de 5 %.

Il vient de le prouver.

Ensuite, un objectif "zéro", tel qu'on le prône, n'est pas un engagement et cela ne veut rien dire. Monsieur ANZIANI est fort. Il exerce la version mérignacaise de la méthode HOLLANDE afin de préparer de nouvelles hausses de taxes locales. Il vote au Sénat la loi de finances qui appauvrit les Français en les abrutissant d'impôts. Il est donc complice de ceux qui traînent les pieds pour faire des économies sur le budget de la Nation.

Il n'est pas étonnant que les mêmes attitudes se reproduisent au niveau du train de vie municipal, par la façon dont l'argent est dépensé tant au niveau local que national. Cela nous met tous, collectivement souvent en colère. Il l'a manifesté à plusieurs reprises, depuis 1995, pour Mérignac et plus vigoureusement depuis 2008.

On a bien compris que tout allait changer, que l'économie n'irait plus dans le même sens puisque nous subissons une gravissime crise financière. Qui s'est produite cette année et que nous subissons toujours. Personne ne le conteste sauf Monsieur ANZIANI avant l'élection présidentielle.

Rien ne sera plus comme avant. Ceux qui prétendent le contraire sont réellement des personnes qui ne s'intéressent pas assez à l'intérêt général. Alors pour ce débat d'orientation budgétaire, les Mérignacais comprennent très bien que ce qui se passe dans le monde a un impact sur notre Ville.

Il est donc possible de leur tenir un langage responsable, si les dépenses ne sont pas maîtrisées et bien les impôts locaux augmenteront. Comme les autres Français, ils n'en peuvent plus.

En ce qui concerne la stabilité des charges de fonctionnement. Il dit « *non* ». Même, la CRC indique que c'est supérieur à 8 % alors que l'inflation est supérieure à 6 %. Il lui indique qu'il peut lire et relire, il ne peut pas aller dans un sens contraire des montants ou il faut changer de calculatrice.

Il ajoute que quand il passe de sa vie professionnelle à sa vie d'élu, il est troublé par ce qu'il ressent. D'un côté la pression quotidienne qui oblige une remise en cause et une précaution permanente en matière de dépenses et de l'autre, une continuité sereine où les budgets sont en croissance alors que l'économie est à l'arrêt et où la sobriété en matière de dépenses est rare.

Avec une expérience de trente ans comme chef d'entreprises, qu'il a créées et qui n'ont rien à voir avec celles du CAC 40. Il a forcément les deux pieds dans la vie réelle. Il ne fait pas parti de ceux qui gèrent de l'argent sans savoir ce que sait que de le gagner, pour boucler une fin de mois, pour payer des salaires ou faire face à une échéance. Investir reste indispensable mais en discernant ce qui est prioritaire de ce qui ne l'est pas. La sobriété, la vraie, est donc de mise.

Il aborde ce budget 2014, en construction, avec une certaine gravité car il sera exécuté par l'équipe municipale choisie par les Mérignacais au mois de mars prochain.

Le contexte, avec la baisse de la dotation de l'État, est à la prudence dans l'usage de l'argent des contribuables. Il est noté, une diminution des dotations de 683 000 euros, cela représente 0,6 % du budget afin de recadrer les proportions. La construction de ce budget s'inscrit dans une période où l'environnement des entreprises et des ménages, est tendu.

En ce qui concerne la sincérité budgétaire, Monsieur l'Adjoint aux finances a pris la mauvaise habitude de présenter les budgets qui ne sont pas correctement exécutés. La CRC le souligne que 58,8 % des dépenses des équipements sont réalisées en 2010 et le compte administratif indique qu'il n'y en a eu que 34 %.

Ainsi après avoir annoncé à grand renfort d'effets de manche, le principe de maintenir l'effort de l'équipement de la Ville, nous avons constaté que les 2/3 des engagements n'ont pas été respectés.

Donc sa première orientation 2014 est d'abord de proposer l'arrêt de ce bluff et de dire la vérité aux Mérignacais. Toujours sur ce chapitre de sincérité budgétaire, Monsieur ANZIANI a dit : « *nous maintenons une politique d'investissement forte* », mais en la baissant, il annonce treize millions d'euros, c'est de toute façon inférieur aux chiffres annoncés l'année dernière.

Pour le fonctionnement, s'il est un point où les prévisions sont tenues c'est celui des charges de fonctionnement. Nous avons la capacité de limiter utilement nos charges en nous organisons mieux et en associant à cette démarche tous les services municipaux. Comparer Mérignac à la situation d'une commune voisine comme celle de Pessac, permet de comprendre qu'il existe des marges.

En effet, lorsque l'on regarde la dépense par habitant, à Pessac, elle est de 1 230 € et à Mérignac, 1 380 € soit 12 % de plus que Pessac, alors que les services offerts à la population sont équivalents dans les deux villes.

Il est donc possible de faire des économies. Il ne suffit pas d'en faire des stériles, mais des utiles.

Le but de cette année est de trouver les ressources financières pour répondre à la demande des Mérignacais.

La deuxième orientation budgétaire 2014 sera de proposer une réduction modeste mais réelle pour affecter cette somme aux besoins évidents des Mérignacais.

Il a entendu Madame la députée dire : « *vous voulez licencier du personnel* ». C'est évidemment une caricature socialiste. Il répond « *non* ». Le personnel de Mérignac n'est pas responsable des décisions

présent. Ils ne doivent pas subir une quelconque menace, une quelconque inquiétude. Il n'y a aucune intention à notre niveau de faire du mal au personnel de la Ville qui s'occupe des Mérignacais. Nous en avons conscience. Ils nous l'expriment directement.

En ce qui concerne l'équipement, nous devons changer d'attitude, rechercher et nous inspirer des meilleurs, de ceux qui savent investir au plus juste, tout en garantissant la qualité des services.

Sa troisième orientation, sera pour chaque nouvel équipement, de faire rechercher dans l'Union Européenne, les réalisations les plus abouties en privilégiant, les critères de qualité, de prix et d'esthétisme pour en faire profiter les Mérignacais.

En ce qui concerne l'équité de la dépense des équipements, le déséquilibre des quartiers est avéré. Rien à ce sujet n'a changé malgré toutes les demandes répétées depuis des années. Il demande de considérer les 5 000 hectares de la commune et d'accepter le principe d'une meilleure répartition des équipements.

La quatrième orientation budgétaire sera de proposer la définition de deux à trois pôles, hors centre-ville où seront implantés progressivement des équipements accessibles facilement par les habitants des quartiers limitrophes.

En ce qui concerne l'équité de la dépense sociale. Des personnes travaillant aux services de la Ville, remontent des anomalies dans l'affectation de certaines aides. Certains Mérignacais ont besoin d'un soutien municipal qui est trop restreint et ne correspond pas à leurs besoins réels, quand d'autres sont trop largement dotés.

La cinquième orientation sera donc de proposer la mise en place d'un système de réajustement permanent et indépendant des aides sociales afin d'éviter que les disparités ne soient vécues comme des injustices et ne laissent planer des soupçons.

Pour l'emploi et l'activité économique, le caractère massif de ce problème requiert de notre part une attitude plus offensive. Pour notamment, stimuler la création d'activités, apporter le conseil nécessaire aux activités en lancement, traquer les projets prêts à germer et ouvrir les portes à ceux qui prennent le risque de se lancer et qui ont, le plus souvent, un relationnel insuffisant.

La sixième orientation budgétaire sera d'affecter des moyens à la mise en place de services afin de faciliter le décollage des projets porteurs d'emplois.

En ce qui concerne la fiscalité, le ras le bol existe au niveau national nous en avons parlé, il est également patant au niveau local. Les témoignages sont légions. À Mérignac le niveau des taxes locales a atteint des limites au-delà du supportable depuis bien longtemps. Monsieur GARANDEAU, à l'époque, l'avait déjà souligné à plusieurs reprises. Ce ras le bol est encore plus fort dans les quartiers privés de ces services.

La septième orientation sera de cesser de jouer avec les nerfs des contribuables Mérignacais et de proposer de stopper la hausse des feuilles d'impôts locaux en euros et non plus en taux.

Mais il craint que l'Adjoint aux finances ait d'autres projets et qu'il n'ait pas encore abandonné ses mauvaises habitudes.

Le rapport de la CRC montre un certain nombre de perspectives inquiétantes. Certains formats de projets sont dans les cartons de l'équipe en place, c'est le signe que les vieux démons, qui s'étaient penchés sur le berceau de la version antérieure du Conservatoire, sont toujours présents à Mérignac.

Monsieur PRADELS

Rappelle que le discours du Premier Ministre au congrès de l'Association des Maires de France, définit clairement les efforts imposés aux collectivités. Le pacte, signé en juillet, nous permet de prévoir l'avenir plus sereinement. On ne saurait faire abstraction du contexte économique, cela impacte directement le budget de l'État et se répercute, de fait, sur les dotations des collectivités locales. En effet, un effort important est demandé et c'est une baisse de 0,6 % de la dotation globale de fonctionnement et de 0,4 % des allocations compensatrices que nous devons prendre en compte.

Le contexte économique impacte les recettes fiscales, même si elles restent correctes, dues aux effets de base. L'inconnue de l'évolution des taxes indirectes, droit de mutation et taxes publicitaires est à

prendre en compte. Faut-il dès lors engager notre collectivité dans la frilosité ? Il rappelle que la situation de la gestion financière de Mérignac est saine comme le rappelle ce rapport.

Il félicite les services pour cette gestion rigoureuse des finances de la Commune et approuve le maintien du programme d'investissement qui privilégie la rénovation et la maintenance avec treize millions, certes en légère diminution, cela permettra d'achever le PPI par les différentes réhabilitations déjà citées.

Dans ce contexte, il faudra faire preuve d'initiative et de vision à long terme. Ne compter que sur la croissance de la consommation pour les prévisions, est vouée à l'échec. La seule croissance sur laquelle il faut compter est celle des économies et de la sobriété. Cela sera la capacité à être inventif et sélectif dans les orientations budgétaires que la Ville trouvera les marges de manœuvres nécessaires au développement de la Commune.

Il faut être sélectifs en optimisant l'utilisation des recettes et en investissant là où c'est le plus efficace. A cet égard, la modification du projet du Conservatoire montre le souci de réactivité de la Ville face à un impondérable. Il faut être sélectifs en déterminant les choix d'investissement en fonction des évolutions de la Ville.

L'augmentation de la population ainsi que le vieillissement vont imposer des choix importants. Il faut être sélectifs en gardant à l'esprit l'impact sur le long terme des choix d'aujourd'hui. Cela vaut notamment pour les partenariats publics/privés auxquels la Ville est opposée et qui ont prouvé, ailleurs, qu'ils ne représentent pas une option financière pertinente sur le moyen et le long terme.

Il faut être inventifs, en initiant de nouveaux modes de travail, tels que la mutualisation des services et la mise en place de passerelles entre le niveau communal et communautaire, en prévoyant dès maintenant le futur de cette métropole qui arrive à nos portes, en devançant les changements climatiques par des investissements d'isolation des bâtiments, de recyclage et de consommation énergétique. C'est par la capacité aux économies d'énergie que la Ville trouvera les moyens de son développement.

La dette est maintenue à un niveau qui permet de faire les investissements nécessaires au développement de la commune, Monsieur PRADELS constate que l'encours de celle-ci a baissé significativement. Sa répartition est excellente pour l'avenir. La capacité de désendettement sur deux années est de bon augure pour la suite des investissements. Mais il faut savoir rester vigilants et ne pas s'emballer face à ces bons résultats.

La diminution des recettes sans une diminution drastique des dépenses, ne donnera aucune marge de manœuvre.

Pour conclure, ce rapport ouvre la porte à un débat dont on ne peut pas faire économie. La question de la masse salariale qu'il faudra contenir, 60 % des dépenses de fonctionnement, c'est important. Il faut dans l'avenir trouver les moyens de redéployer, d'innover, de réorganiser nos services.

On peut se féliciter du maintien de l'enveloppe allouée aux associations. Dynamisme important de la Commune, qui assure notamment la cohésion sociale. Mais elles doivent prendre conscience que l'argent public ressemble étrangement aux ressources naturelles, il n'est pas infini sous peine d'augmentation des prélèvements qui actuellement soulèvent largement les mécontentements. Alors on le rappelle, la sobriété et l'inventivité collective permettront de continuer le développement de Mérignac.

Monsieur GIRARD

L'état social et politique de notre pays est de plus en plus préoccupant, nous en sommes à mille plans sociaux, sans les annonces de restructurations, les dépôts de bilan, de mise en redressement judiciaire et certains indiquent au moins 50 000 emplois dans les mois qui viennent.

D'un côté, les souffrances populaires grandissent, comme le confirme le rapport du Secours Catholique, le chômage se poursuit et la précarité devient un mode de vie de plus en plus difficile pour les gens et la pauvreté continue de s'étendre.

De l'autre, le capital continue de licencier et de tout faire pour se soustraire à l'impôt. Les injustices et les inégalités s'approfondissent. Cette politique est rejetée, la colère, les cris d'alarme montent et le budget 2014 ne permet pas de libérer nos concitoyens et les entreprises de la régularisation financière afin de redonner toutes leurs forces aux principes d'égalité, de justice et de solidarité qui font le ciment des valeurs républicaines.

La contribution, des entreprises et des grandes fortunes, baissera de cinquante-six à trente-trois milliards. Elles bénéficieront d'un crédit d'impôt de vingt milliards sans condition d'investissement ni d'emploi.

En 1981 les dividendes, versés aux actionnaires, représentaient dix jours de travail des salariés dans les sociétés non financières, en 2012 ils représentent 45 jours, soit 4,5 fois plus.

Le projet de loi de finances 2014 prévoit une réduction de quinze milliards de la dépense publique. Effectivement depuis la cinquième République il n'y a jamais eu une telle taille budgétaire et on pense que c'est pour financer la désresponsabilisation fiscale des entreprises et des plus aisés, alors que la pression française augmente pour les plus modestes.

À cet égard, le sondage IFOP, dans le Journal du Dimanche de novembre 2013, révèle que 64 % des sondés pensent que cette réduction constitue un risque de détérioration des services publics et freinerait la reprise économique. De l'autre côté, les collectivités locales sont mises à contribution avec la diminution de 1,7 milliard pour 2014.

De notre part, l'heure n'est pas à la réduction des moyens financiers des collectivités qui assurent 70 % d'investissement public, la meilleure répartition des richesses produites par une réforme des fiscalités. La dette des collectivités, représente 9 % de la dette globale.

Nous proposons de créer un nouvel impôt sur le capital des entreprises, bâtiments, équipements, actifs financiers. Si les revenus financiers étaient taxés de 0,5 %, cela rapporterait environ 400 € par habitant. Un nouvel impôt territorial, taxes professionnelles, assit sur le capital d'entreprises taxant leurs placements financiers.

Un recul de la pression fiscale sur la consommation, TVA et TICPE actuellement représentent 60 % des recettes fiscales. Par contre nous demandons l'annulation de l'augmentation de la TVA prévue au mois de janvier 2014.

Une réforme de la fiscalité directe locale passant par une véritable révision des bases d'imposition est le plafonnement de la taxe d'habitation. Il rappelle les orientations du budget primitif avec les gros investissements engagés, déjà cités, sont prises en direction des secteurs de la culture, du social, des sports comme la plaine des sports et du stade nautique.

Il a lu dans le Sud-Ouest, l'article de Monsieur MILLET : *« je milite pour avoir un stade nautique à l'ampleur de la Ville de Mérignac, olympique, pas une mare à canards ».*

Il remarque qu'aucune indication n'est notée pour le financement des rythmes scolaires qui va impacter les dépenses communales. Nous pensons que cette réforme relève de la responsabilité de l'État, les parents demandent des activités de qualité afin d'accompagner cette réforme.

Pour le budget fonctionnement, même s'il est maintenu, nous pensons que s'il y a de nouveaux besoins de services, il faut les honorer.

Les forces de gauche sont en face d'une réalité historique, celle de redonner espoir à nos concitoyens en se fixant comme priorité le combat contre les inégalités, contre la destruction de l'emploi et pour le projet social. C'est dans ce sens que son groupe s'emploie dans cette voie.

Monsieur GUILLEMBET

Indique qu'en tant que Vice-Président du CCAS et en charge de l'action sociale, il ne peut pas laisser dire par Monsieur MILLET que cette Ville a des traitements inégalitaires en matière sociale. C'est insultant pour le personnel. Il considère que cette suspicion est étonnante dans la mesure où Monsieur MILLET n'écoute pas la population. D'autant plus surpris qu'avec Madame MARBACH qui siège avec lui au Conseil d'Administration du CCAS, ne lui a jamais fait part de ce traitement inégalitaire, d'où la surprise de cette attaque. D'autant plus qu'aujourd'hui dans les budgets, onze millions sont répartis également, car toutes les prestations quelles qu'elles soient, sont en fonction des revenus.

Il précise qu'est proposé l'accès, depuis le début du mandat, à un certain nombre de prestations vis à vis des personnes aux revenus les plus faibles, notamment les personnes âgées. C'est, donc, privilégier les plus modestes dans le port de repas ou dans l'aide à domicile. Il trouve que cette attaque mériterait d'être creusée.

Il souligne qu'il existe une commission des usagers au niveau de l'action sociale. Elle se réunit tous les mois et mesure le taux de satisfaction à travers, les courriers, les courriels et les réclamations qu'elle évalue régulièrement avec les chefs de services. Le plus souvent ce sont des lettres de

remerciements de personnes âgées vis à vis de cette municipalité qui à son sens n'ont pas de traitement inégalitaire en matière sociale.

Monsieur LEROUX

Fait un focus sur les charges du personnel. Elles représentent 60 % du budget de fonctionnement. C'est un budget relativement bien tenu depuis plusieurs années. Du fait qu'ont été mis en place des outils de pilotage de la masse salariale, afin de savoir où nous en sommes. Des outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de façon à pouvoir plus facilement et rapidement réorienter les personnels lorsqu'ils ont des difficultés. Ce sont tous ces éléments-là qui amènent à pouvoir mieux suivre la masse salariale et la maîtriser.

Monsieur ANZIANI a dit que la ville allait être impactés par la réforme des rythmes scolaires. Il est vrai, qu'en 2014, sur quatre mois cela devrait représenter une centaine de personnes à recruter soit seize temps complets pour s'occuper des enfants.

Ces éléments vont être partiellement compensés par les aides de l'État et de la CAF. Mais nous l'avons déjà anticipé de façon à mieux l'amortir. A ce sujet, Monsieur LE ROUX remercie Monsieur le Maire de l'avoir fait surseoir à la rentrée 2014.

Pour les autres charges, il revient sur le rapport de la CRC : « *quant aux charges à caractère général, elles ont diminué de 1,8 % et représentent en 2011, 226 euros par habitant pour une moyenne de la strate à 261 euros* ».

Quand on se permet de parler comme Monsieur MILLET de l'absentéisme, il aurait aimé pour une fois qu'il ne fasse pas preuve d'un esprit trop rapide, car il n'a pas lu la phrase jusqu'à la fin. Il est bien indiqué que la maladie ordinaire pour les agents titulaires est en 2011 de 20,6 jours, de 18,7 jours en 2009 et de 17,9 jours en 2007.

La CRC ajoute que cette tendance à la hausse est comparable à celle constatée dans les autres collectivités. L'étude Dexia-Sofcap dit que la Ville est dans une logique identique aux autres. Dernier point quant à l'utilisation de "souffrance au travail", très étonnant car il existe depuis deux ans un comité de pilotage pour une étude très approfondie du bien-être au travail. Plus de 1 000 agents de la collectivité ont répondu à un questionnaire mené par le médecin du travail de façon tout à fait confidentielle. Ensuite, il a restitué les éléments de cette étude.

Avec les organisations syndicales et les représentants des agents, il existe aussi un comité de pilotage et un comité de suivi afin de porter des améliorations, si besoin. Mais quand il entend dans la bouche d'un élu municipal, le mot "souffrance au travail" concernant le personnel municipal, c'est insultant pour toutes les personnes qui y travaillent, les cadres, les personnes de la DRH et l'ensemble des services.

Madame COUPLAN

Souligne que les chiffres sont parlants. Monsieur ANZIANI a rappelé que la dette de la France est de 1 900 milliards. La France emprunte tous les jours 25 millions d'euros. Elle est d'accord sur la nécessité des collectivités territoriales de participer au redressement de la France. Il faut également rester vigilant quant aux éventuels futurs recrutements.

Monsieur MARGNES

Indique que s'il était magistrat de la CRC, il dirait que c'est très décevant en matière de remarques, rien de nouveau, rien de bien innovant, aucune créativité. On s'attendait à autre chose.

Monsieur Anziani

Fait le constat que nous sommes entrés dans la campagne électorale, et malheureusement de la pire des façons avec démagogie et sans doute des mensonges. Mais ce n'est pas parce qu'on répète un mensonge plusieurs fois qu'il devient une réalité. Il s'adresse à Monsieur MILLET : « *vous avez proférez au moins trois mensonges* ».

- Quand celui-ci a dit que ce n'est pas vrai que les charges générales ont été maîtrisées par la Ville de Mérignac ces dernières années. Monsieur LEROUX a relu la page 19 du rapport afin de rétablir la vérité.
- Sur la fiscalité, l'augmentation des taux de la fiscalité a été de 5 % sur ces dix dernières années, c'est incontestable. Il lui demande de relire ce rapport. Quant au couplet, un peu plus de cohérence qui consiste à dire qu'en modulant les taux et les bases ont aurait pu diminuer la facture définitive. Il l'entend et pose une question à Monsieur MILLET : « *mais pourquoi ses amis à Bordeaux, Talence, et à Villenave n'ont pas utilisé sa potion magique* », car ils ont tous augmenté les taux dans leur ville.
Avec son influence politique il aurait dû aller voir Monsieur JUPPÉ et lui dire : « *ne vous inquiétez pas, moi je vais vous expliquer comment on peut réduire les taux et en même temps arriver à faire progresser la Ville* ». Pourquoi ne pas donner ses leçons à Talence ou à Villenave. Tout simplement par peur qu'ils lui éclatent de rire au visage, en lui disant qu'il n'est pas quelqu'un de sérieux.
- Troisième mensonge, à propos du couplet sur Pessac, tout était mieux à la fois les taux et les services. Il lit un tract de l'un de ses amis, Franck RAYNAL qui dit : « *Pessac est la septième ville la plus imposée de France parmi les communes de plus de 50 000 habitants, loin devant Mérignac et Bordeaux* » il ajoute : « *qui oserait comparer les équipements pessacais avec ceux de Mérignac et de Bordeaux* ». Lui, il ose, et une fois de plus on rit car il se ridiculise parmi ses amis.

Il se pose une question, car il se souvient que dans les dernières années, Monsieur MILLET a commencé à dire qu'il y avait trop de logements sociaux qui allaient déséquilibrer Mérignac.

Quelques années plus tard, il a expliqué que la médiathèque ce n'était pas si mal mais qu'il ne fallait pas la faire en centre-ville. Finalement, cela plaît à tout le monde et c'est un succès considérable.

Il trouve scandaleux les propos tenus sur les plus démunis de notre Ville. Comment peut-il soupçonner que ceux-ci bénéficient de services de la Ville par complicité. Ce genre de délation extrêmement grave, on la lui laisse. Il ne le comprend pas et voit en fait, la pointe de son programme : supprimer, supprimer, supprimer, sans doute, les crèches, les maisons de retraite, pour faire quoi ? Les privatiser ? Ces personnes trouveront portes closes.

Si elle est là sa politique, de privatiser tout le travail fait depuis des années pour des services publics offerts aux Mérignacais, on la lui laisse. Cela fait dix-neuf ans qu'il est candidat et dix-neuf ans qu'il est battu. Il est là son bilan et le gardera pendant longtemps.

Monsieur MILLET

Souhaite reprendre la parole. Il explique qu'il a été mis en cause.

Monsieur le Maire

Précise que ce n'est pas l'homme qui a été mis en cause mais sa politique. Qu'il pourra dans un mois prendre la parole pour le budget et tenir le même discours. Il indique que nous arrivons au terme de ce débat budgétaire.

Il cite un extrait de l'article paru dans le Sud-Ouest, si : « *une mention "très bien" à été délivrée par la CRC à la ville de Mérignac, c'est aussi parce que l'administration municipale est dirigée par Monsieur PECCABIN* ». Il a constitué, depuis fort longtemps, une équipe intégralement dédiée au service de Mérignac, d'une très grande qualité.

C'est une très grande satisfaction pour lui en tant que Maire, pour l'Adjoint aux finances et pour les élus de pouvoir se reposer sur une équipe qui est tout à fait à la hauteur de sa difficile tâche. Son rôle n'est pas de faire de la politique, son rôle est de poser les problèmes, de conseiller la municipalité et d'exécuter les décisions prises ici. Sans eux, le bilan très positif, tel que la CRC le met en exergue, n'aurait pas été possible.

Il tenait à les remercier en conclusion de ce débat d'orientation budgétaire.

Il donne rendez-vous au mois prochain, pour le budget.